CRI n° 3 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU
INTÉGRAL*

Séance plénière

Mercredi 2 octobre 2024

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ABSENCES MOTIVÉES.....1

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....1

COMMUNICATIONS.....1

COMMUNICATION.....1

COMMUNICATION.....1

COMMUNICATIONS.....2

DÉPÔT DE DOCUMENTS.....2

VÉRIFICATION DE POUVOIRS DE MEMBRES SUPPLÉANTS DU PARLEMENT WALLON.....2

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet, Rapporteuse – M. Maxime Daye, Rapporteur – M. Christophe Bastin, Rapporteur.

PRISES EN CONSIDÉRATION.....3

QUESTIONS URGENTES.....4

Question urgente de Mme Fafchamps à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'affichage électoral dans les locaux communaux »....4

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. François Desquesnes, Ministre.

Question urgente de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la « grande fatigue » de l'agriculture »....4

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question urgente de M. Dupont à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la faillite de BabyKid »....5

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....6

Question d'actualité de M. Blondel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la tornade de Beauvechain et l'intervention du Fonds des calamités »....6

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Blondel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question d'actualité de M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les conséquences du nouvel accord de majorité en Flandre »....7

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question d'actualité de M. Resinelli à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la décision de justice dans l'affaire Strada et son impact sur la situation d'endettement de La Louvière » ;

Question d'actualité de Mme Pavet à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les conséquences de la décision de la Cour d'appel dans le dossier Strada pour la Ville de La Louvière »..... 8

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – Mme Amandine Pavet – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. J.-P. Bastin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'ouverture de la Flandre sur l'instauration d'une vignette » ;

Question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la mise en place d'une vignette automobile »..... 10

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – Mme Caroline Cassart-Mailleux – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Janssen à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact grandissant des travaux du ring de Bruxelles sur la mobilité en Wallonie »..... 12

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Soupart à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la hausse des demandeurs d'emploi en Wallonie »..... 13

Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Pécriaux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien psychologique et médicosocial offert aux patientes à la suite d'une IVG » 14

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Pécriaux – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact de l'abandon des extensions du tram de Liège sur les ambitions climatiques de la Wallonie »..... 15

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de M. Witsel à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le jugement condamnant la Wallonie à indemniser des riverains résidant près du site de Liege Airport »..... 16

Intervenants : M. le Président – M. Thierry Witsel – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de M. Janssen à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'ambition climatique de la Flandre » ;

Question d'actualité de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la position du Gouvernement face à l'ambiguïté du Gouvernement flamand sur la répartition des efforts climatiques »..... 17

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de M. Dewez à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'épandage de boues d'épuration sur les champs »..... 19

Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS.....19

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N[os] 1 et 2).....19

Discussion générale.....20

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Nicolas Tzanetatos – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Bastin – M. Stéphane Hazée.

VOTES.....23

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur la fin programmée des nominations au sein de la fonction publique wallonne par Mmes Tillieux et Özen (Doc. 37 (2024-2025) N° 1) et par Mme Thoron, MM. Massaki Mbaki, Cloquet et Palermo (Doc. 38 (2024-2025) N° 1).....23

Vote nominatif.....23

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Vincent Palermo – M. Julien Liradelfo – M. Stéphane Hazée.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur la fièvre catarrhale par MM. Fontaine et Spies (Doc. 40 (2024-2025) N° 1) et par MM. Wahl et Jacob (Doc. 41 (2024-2025) N°1).....25

Vote nominatif.....25

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Jean-Paul Wahl – Mme Alice Bernard – M. Jean-Paul Bastin – Mme Céline Tellier.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur l'impact de la réforme du dispositif APE sur les communes, par M. Sahli, Mmes De Rodder et Tillieux (Doc. 43 (2024-2025) N° 1), par M. Mugemangango (Doc. 44 (2024-2025) N° 1) et par Mme Laffut et M. de Wasseige (Doc. 45 (2024-2025) N° 1).....28

Vote nominatif.....28

Intervenants : M. le Président – M. Mourad Sahli – M. Germain Mugemangango – Mme Anne Laffut – M. Stéphane Hazée.

Justification d'abstention.....31

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Cremasco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l'arrêt subit des extensions du tram de Liège vers Herstal et Seraing par Mme Cremasco (Doc. 50 (2024- 2025) N° 1) et par M. de Wasseige et Mme Nikolic (Doc. 51 (2024-2025) N° 1).....31

Vote nominatif.....31

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Olivier de Wasseige – Mme Diana Nikolic – M. Stéphane Hazée – Mme Sabine Roberty – M. Julien Liradelfo.

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N[os] 1 et 2).....34

Vote nominatif.....34

Justification d'abstention.....35

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Pascal Baurain.

LISTE DES INTERVENANTS.....36

ABRÉVIATIONS COURANTES.....37

ABRÉVIATIONS COURANTES.....37

ANNEXES.....38

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – A demandé d'excuser son absence à la présente séance :

- Mme Linard, pour raisons de santé.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la lutte contre la maltraitance des aînés, déposée par Mmes Dejardin, Roberty, M. Lepine, Mme De Rodder, M. Sahli et Mme Morreale (Doc. 53 (2024-2025) N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de cette prise en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 16 septembre 2024.

M. le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire française m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 18 septembre 2024.

M. le Président de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 17 septembre 2024.

Mme la Présidente du Vlaams Parlement m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 23 septembre 2024.

Mme la Présidente du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie m'a fait savoir que le Raad s'est constitué en sa séance du 18 septembre 2024.

COMMUNICATION

M. le Président. – Complémentairement à la communication du 18 septembre dernier, je vous informe que la délégation du Parlement wallon au Conseil parlementaire interrégional se compose également de Mme Goffinet, dont le suppléant est M. Huberty.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que des pétitions m'ont été adressées :

- la pétition citoyenne contre le développement anarchique des parcs éoliens en Wallonie. Demande de rejet des deux propositions de décret et de la circulaire qui vont réduire drastiquement la protection des riverains face aux nuisances engendrées par les parcs éoliens et qui vont modifier la loi sur la conservation de la nature, signée par 1 023 personnes, dont au moins 1 000 ont pu être vérifiées auprès du Registre national. Elle sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et du logement ;
- la pétition relative au soutien aux APE de Wallonie (assistants et assistantes maternelles), signée par 19 personnes. Elle sera envoyée à la

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La liste reprenant les documents a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

VÉRIFICATION DE POUVOIRS DE MEMBRES SUPPLÉANTS DU PARLEMENT WALLON

M. le Président. – Nous allons procéder à la vérification de pouvoirs de membres suppléants dont l'admission a été ajournée.

Les commissions de vérification des pouvoirs s'étant réunies, je vous propose, conformément à l'article 7 du règlement, de donner successivement la parole à Mme Goffinet, M. Daye et M. Christophe Bastin, Rapporteurs, pour la lecture du rapport des travaux de celles-ci.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet, Rapporteuse. – Chers collègues, ont fait partie de la Commission de vérification des pouvoirs : moi-même, MM. Hazée, Liradelfo et Wahl.

Cette commission était présidée par son membre comptant la plus grande ancienneté contenue au sein du Parlement, c'est donc M. Wahl qui a été désigné.

J'ai été désignée comme rapporteuse.

Nous avons procédé à la vérification des pouvoirs. Lors de la vérification des pouvoirs à laquelle il a été procédé le 25 juin 2024, le Parlement wallon avait décidé d'ajourner la vérification des pouvoirs de :

Mme Lecompte F., quatrième suppléante
pour la circonscription de Mons

M. Chevallier D., cinquième suppléant
Mme Legrand B., quatrième suppléante
Mme Guilmot S., sixième suppléante
M. Lebailly D., septième suppléant
pour la circonscription de Tournai-Ath-Mouscron

Mme Sobry R., deuxième suppléante
Mme Cauchie F., huitième suppléante
Mme Cigna Y., dixième suppléante
Mme Avcioglu D., neuvième suppléante
M. Lelong P., dixième suppléant
Mme Tillens S., cinquième suppléante
M. Hufkens E., sixième suppléant
pour la circonscription électorale de Charleroi-Thuin

Votre commission, qui a été mise dans l'intervalle en possession des documents nécessaires à la vérification des pouvoirs de ces élus, a examiné ceux-ci, et a décidé à l'unanimité de proposer au Parlement wallon l'admission des intéressés en qualité de membres suppléants.

Le rapport de votre commission a été approuvé à l'unanimité de ses membres présents.

M. le Président. – Je remercie Mme Goffinet et l'ensemble des membres de la commission pour ces travaux. Je remercie également aux services qui les ont instruits.

Je vous propose de céder la parole à M. Maxime Daye pour le rapport de sa commission.

La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye, Rapporteur. – Ont fait partie de la Commission de vérification des pouvoirs pour les Provinces du Brabant wallon, de Namur et de Luxembourg : Mmes Aït Alouha, Pécriaux et Taquin, et votre serviteur.

Cette commission était présidée par son membre comptant la plus grande ancienneté continue au sein du Parlement wallon, ma collègue Mme Pécriaux.

J'ai été désigné comme rapporteur.

En ce qui concerne la province du Brabant wallon, lors de la vérification des pouvoirs lors de laquelle il a été procédé le 25 juin dernier, le Parlement wallon avait décidé d'ajourner la vérification des pouvoirs de :

M. Breuer J., septième suppléant
Mme El Ghazili A., troisième suppléante
Mme Lecharlier S., cinquième suppléante
Mme Yahia S., septième suppléante
M. Schretter G., septième suppléant
pour la circonscription de Nivelles

Votre commission, qui a été mise dans l'intervalle en possession des documents nécessaires à la vérification des pouvoirs de ces élus, a examiné ceux-ci et a décidé à l'unanimité de proposer au Parlement wallon l'admission des intéressés en qualité de suppléants.

En ce qui concerne la province de Luxembourg, lors de la vérification des pouvoirs lors de laquelle il a été procédé le 25 juin dernier, le Parlement wallon avait décidé d'ajourner la vérification des pouvoirs de :

M. Coibion C., premier suppléant
pour la circonscription d'Arlon-Marche-en-Famenne-Bastogne-Neufchâteau-Virton

Votre commission, qui a été mise dans l'intervalle en possession des documents nécessaires à la vérification des pouvoirs de ce élu, a examiné ceux-ci et a décidé à l'unanimité de proposer au Parlement wallon l'admission de l'intéressé en qualité de suppléant.

Le rapport de votre commission a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Député, ainsi que les membres de votre commission également.

J'appelle M. Christophe Bastin à bien vouloir nous rejoindre pour procéder au même exercice concernant sa commission.

La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin, Rapporteur. – Chers collègues, je dois vous lire in extenso, pour la validité des opérations, le rapport concernant la vérification des pouvoirs des députés wallons suppléants élus par les collèges électoraux des circonscriptions électorales de Liège, Huy-Waremme et Verviers.

Ont fait partie de la Commission de vérification des pouvoirs : Mmes Tillieux, Vandorpe et Van Walle, M. Blondel et moi-même.

Cette commission était présidée par son membre comptant la plus grande ancienneté continue au sein du Parlement wallon, Mme Vandorpe.

J'ai été désigné par mes excellents collègues comme rapporteur.

Lors de la vérification des pouvoirs de la vérification des pouvoirs à laquelle était procédé le 25 juin 2024, le Parlement wallon avait décidé d'ajourner la vérification des pouvoirs de :

Mme Libon A.-M., septième suppléante
M. Lucas P.-H., huitième suppléant
M. Bonhomme V., deuxième suppléant
M. Lo Bue A., quatrième suppléant
Mme Kimplaire S., septième suppléante
M. Lefèvre L., quatrième suppléant
Mme Biesmans J., quatrième suppléante
M. Raick J.-M., onzième suppléant
M. Passanisi M., douzième suppléant
pour la circonscription de Liège

Votre commission, qui a été mise dans l'intervalle en possession des documents nécessaires à la vérification des pouvoirs de ces élus, a examiné ceux-ci et a décidé à l'unanimité de proposer au Parlement wallon l'admission des intéressés en qualité de suppléants.

Le rapport de votre commission a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.,

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Député, pour ce rapport.

Je considère dès lors que l'ensemble des rapports et des conclusions des commissions vous ont été communiqués.

Y a-t-il, à cet égard, des remarques, questions ou observations ?

Je propose à l'assemblée d'adopter les conclusions des commissions de vérification des pouvoirs.

(Assentiment)

En conséquence, les conclusions des commissions sont adoptées.

Je proclame membres suppléants les élus dont l'admission est proposée en cette qualité par les commissions de vérification des pouvoirs.

Pour information, il reste encore quelques membres suppléants ou membres potentiellement suppléants du Parlement qui n'ont pas introduit les documents concernés. Il n'y aura plus de nouveau rappel ni de nouvelle réunion des commissions de vérification des pouvoirs. Les intéressés ont, le cas échéant, jusqu'en décembre pour transmettre les documents requis.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 95 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret déposée par Mmes Dejardin, Roberty, M. Lepine, Mme De Rodder, M. Sahli et Mme Morreale (Doc. 53 (2024-2025) N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur sa prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition est prise en considération et sera envoyée à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

Question urgente de Mme Fafchamps à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'affichage électoral dans les locaux communaux »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Fafchamps à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'affichage électoral dans les locaux communaux ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'imagine que vous avez pris en considération l'article de *La Meuse* de ce jour qui dénonce les pratiques illégales du PS liégeois en matière d'affichage électoral.

Certains candidats ont jugé bon d'aller coller leurs affiches dans un complexe sportif et dans un bâtiment du PAC à Liège, à Jupille. Ce sont des pratiques évidemment illégales, les bâtiments communaux devant respecter une totale neutralité.

D'autres pratiques, notamment celles relatives à la taille de panneaux ou à la numérotation de ceux-ci, laissent planer un doute et un sentiment d'iniquité, ce qui génère beaucoup de stress entre les listes et les candidats.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de ces pratiques ? Comptez-vous effectuer un rappel à l'ordre ? Si oui, sous quel délai, puisque nous sommes dans la dernière ligne droite jusqu'au 13 octobre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, les principes d'impartialité et de neutralité sont clairement confirmés comme des principes constitutionnels par le Conseil d'État.

En l'occurrence, afficher un tract électoral, une affiche dans un lieu appartenant au public est strictement illégal, soyons très clairs.

Par rapport aux faits évoqués, j'ai saisi mon administration, je lui ai demandé un rapport. J'en ai reçu d'autres de la part de citoyens, de candidats, ci et là. Il va de soi que, à chaque fois, il y a un suivi donné par mon administration et un rappel à l'ordre au besoin.

Par ailleurs, la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications aura l'occasion de se prononcer sur les conséquences de tous ces actes illégaux.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, merci d'avoir été si clair et si affirmatif dans votre réponse.

À l'heure où les gens ont de plus en plus de mal à s'impliquer en politique et à lui faire confiance, il est vraiment très important d'avoir cette clarté et cette transparence. Vous avez, cette semaine, cassé un règlement jugé inéquitable à Ans. Je suis ravie de voir que vous continuez sur la même lancée.

Question urgente de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la « grande fatigue » de l'agriculture »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la « grande fatigue » de l'agriculture ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, à l'occasion de son congrès de rentrée, la MSA – Mutualité sociale agricole –, a à nouveau attiré l'attention et tiré la sonnette d'alarme sur la santé de ses membres, en l'occurrence les agriculteurs et les agricultrices.

Pour eux, les choses sont très simples : la santé mentale des agriculteurs se dégrade fortement. Les causes sont multiples : difficultés économiques, crises à répétition, filières en grande souffrance, perte de cap et de sens et image de l'agriculture dégradée. Les agriculteurs et les agricultrices ne sont certainement pas épargnés.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes. Quelle est la situation en Wallonie ? La situation en Wallonie est-elle semblable à la situation de nos voisins français et dispose-t-on d'indicateurs objectifs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, d'abord, je suis étonnée par la nature de la question. Elle mériterait davantage d'attention au sein de la commission.

La Mutualité sociale agricole est une caisse d'assurance sociale des agriculteurs et des salariés agricoles en France. Il n'y a pas ce type de caisse en Belgique et, donc, pas ce genre d'informations qui y sont liées. En Belgique, nous avons l'organisme Agricall, qui est à la disposition des agriculteurs en souffrance. Moi-même, depuis le début de mon mandat, je suis beaucoup en contact avec les organisations syndicales pour être à leur écoute.

C'est un fait : aujourd'hui, il n'y a pas d'indicateurs standardisés de statistiques au niveau de la santé mentale en Wallonie. Néanmoins, il y a des indicateurs qualitatifs qui sont au plus proche de la réalité. Dès que les agriculteurs sont en besoin, ils peuvent communiquer. Je me suis rendu compte de cet état de fait lorsque je réalisais ma thèse de doctorat, période pendant laquelle j'ai moi-même produit quelques données sur la qualité de vie et la santé mentale parce que je trouvais que cela manquait.

Il y a de nombreuses difficultés, avec une météo difficile qui a impacté les récoltes, la langue bleue, un revenu déjà pas très bon, et cetera. Je veux y travailler, diminuer la contrainte administrative, revaloriser le métier et les compétences. Je veux également mieux monitorer la santé mentale durant mon mandat.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, les questions urgentes sont faites également pour cela : mettre le focus sur quelque chose. N'ayez aucune crainte, je reviendrai sur le sujet avec une question orale en commission.

On tourne la question de la santé mentale des agriculteurs dans tous les sens depuis des années. On finance la structure Agricall qui travaille – vous l'avez évoqué – excessivement bien, mais qui a de plus en plus de travail et d'appels.

Pour s'attaquer à un problème, Madame la Ministre, il faut le connaître. Pour cela, on a besoin d'indicateurs objectifs. Vous dites l'avoir fait lors de votre thèse de doctorat ; c'est très bien. Pour qu'Agricall puisse faire son travail correctement, il convient d'avoir des données objectivées. C'est tout ce que l'on demande.

Question urgente de M. Dupont à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la faillite de BabyKid »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Dupont à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la faillite de BabyKid ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, je tiens d'abord, au nom de mon groupe, à exprimer tout notre soutien aux 70 travailleurs de BabyKid qui vont perdre leur emploi suite à la faillite de BabyKid en Belgique.

D'abord, c'est regrettable pour eux et pour leur famille. Cela entraîne des conséquences qui sont importantes.

C'est regrettable que l'employeur n'ait pas pris les trois mois de délai de sursis pour essayer de trouver un repreneur, ce qui amène à cette annonce brutale pour ces 70 travailleurs.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris contact avec ces travailleurs, les organisations syndicales et la direction de BabyKid ? Qu'avez-vous prévu ou qu'allez-vous mettre en place pour accompagner ces travailleurs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, comme toute faillite, c'est très triste et très préoccupant pour les travailleurs de BabyKid, ainsi que pour les familles.

Par ailleurs, vous me posez la question des démarches qui ont été entreprises. Sachez que l'entreprise a été en contact avec différents outils financiers wallons et que la Région wallonne est intervenue financièrement afin de rendre une certaine confiance auprès des fournisseurs pour réalimenter les magasins.

Malgré tous ces efforts accomplis, l'année 2023 n'a pas été bonne. Les ventes n'ont pas atteint les objectifs prévus et les listes de naissance ont fortement baissé. L'année 2024 n'a pas été meilleure, engendrant la

décision de faillite, malgré toute une série d'efforts en matière de restructuration de l'entreprise. On peut le regretter et comprendre la situation des travailleurs aujourd'hui.

Dans tous les cas, sachez que la Région wallonne a joué son rôle dans ce dossier par rapport à cette entreprise.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

La seule chose que nous pouvons faire, ici, c'est d'être attentifs à la suite pour l'ensemble de ces travailleurs et à exprimer toute notre solidarité envers ces 70 travailleurs et leurs familles.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

Question d'actualité de M. Blondel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la tornade de Beauvechain et l'intervention du Fonds des calamités »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Blondel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la tornade de Beauvechain et l'intervention du Fonds des calamités ».

La parole est à M. Blondel pour poser sa question.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, durant la soirée de jeudi passé, une mini-tornade a un peu dévasté un quartier de Beauvechain, et ce, en moins d'une minute, touchant une quarantaine de maisons et laissant plusieurs familles sans logement. Une mobilisation et une solidarité se sont mises en place.

Les services sont immédiatement intervenus et les choses sont aujourd'hui très largement sous contrôle. Il y a une famille qui n'a toujours pas retrouvé son logement et cela prendra un certain temps. Il me revient que la commune a introduit une demande de reconnaissance au Fonds des calamités.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai deux questions. La première est relative à cet épisode spécifique : quel est le délai de traitement, puisque cette demande a été introduite ? À quoi peuvent s'attendre les personnes qui pourraient alors éventuellement bénéficier d'une intervention financière pour compenser le dommage subi ?

Ensuite, j'ai une deuxième question plus générale et sans doute plus complexe. Dans les années à venir – 5 à 10 ans –, des événements de ce genre vont être de plus en plus nombreux de par les évolutions climatiques : tempêtes, mini-tornades, inondations, grêles, et cetera. Les sollicitations du Fonds des calamités seront sans doute plus importantes qu'elles ne l'ont été par le passé.

Or, je pense que nous pouvons aujourd'hui prévoir, dans une certaine mesure, l'évolution de l'importance que va revêtir le financement nécessaire, au sens où il est difficile évidemment de dire : « Dans quelle ampleur les lieux vont-ils être touchés ? ».

Par contre, sur un plan général global, en comparaison avec des pays voisins, avec l'évolution des dernières années, on peut également prévoir quelle va être l'ampleur des demandes qui seront adressées au Fonds des calamités. Il ne faudrait donc pas que certains bénéficient d'un financement moindre ou d'un soutien moindre que ceux qui les ont précédés, ou bien supérieurs à ceux qui les suivront. Ainsi, dans quelle mesure ceci est-il bien pris en compte à un moment où il y a une planification budgétaire pour les années à venir ?

M. le Président. – Je félicite M. Blondel, pour qui c'est la première prise de parole à cette tribune.

(Applaudissements)

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Je souhaitais la faire avant l'an prochain. Je voulais être sûr de ne pas avoir ce commentaire en 2025, Monsieur le Président. Il n'en sera rien.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, merci pour votre question et l'attention que vous portez à la problématique qu'ont connue les habitants de Beauvechain. Je me permets de leur apporter ici tout mon soutien par rapport à la crise qu'ils ont pu connaître et les désagréments liés à cette petite tornade, qui sera objectivée dans les semaines à venir.

Comme vous l'avez dit, la Commune de Beauvechain a bien introduit une demande. Elle avait jusqu'au 25 octobre pour pouvoir officiellement déposer une demande de reconnaissance auprès du Fonds des calamités, ce qu'elle a fait. Le délai court jusqu'au

25 octobre. Toutes les communes avoisinantes qui auraient pu aussi être touchées par la tornade sont aussi en mesure de déposer une demande. Une fois que cette ou ces demandes seront déposées, elles seront analysées par le CORTEX pour voir si elles répondent bien aux conditions réglementaires par rapport au fait d'avoir ou pas accès à ce Fonds des calamités.

Une fois que l'accès est confirmé, la commune sera informée et la proposition sera donnée. Je statuerai sur base de la proposition et du rapport qui sera réalisé par le CORTEX et ensuite j'informerai la commune de la décision. Une fois que la décision sera donnée, on aura trois mois, en ce qui concerne les citoyens de Beauvechain, pour introduire une réclamation par rapport aux dommages qu'ils auraient connus sur base de cette tornade. Les pouvoirs publics, eux, ont six mois pour déposer une demande.

Par rapport à votre question beaucoup plus large et très intéressante de la récurrence, qui a priori sera croissante, des problématiques en lien avec les conséquences climatiques, je pense qu'il faut mener une réflexion plus large. Toutefois je tiens à rassurer par rapport à la disponibilité des moyens qui seront et qui sont mis en place dans ce type de circonstances. Je pense que l'on doit réfléchir beaucoup plus largement avec un modèle pourquoi pas statistique de récurrence d'actions sur les années précédentes. Je me propose à analyser cela avec grand plaisir.

M. le Président. – La parole est à M. Blondel.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Merci pour les quelques mots relatifs à la situation à Beauvechain. Je me réjouis sur le deuxième volet : c'est comme vous le décrivez, sans doute de la bonne gouvernance.

J'oserais un parallèle peut-être un peu audacieux : il est difficile de prédire qui dans cette assemblée ou parmi les 3,5 millions de Wallons souffrira d'un cancer cette année, mais on peut prédire avec assez bien de précision qu'il y en aura, selon toute vraisemblance, 28 000 qui seront diagnostiqués d'un cancer.

Il en va de même pour des événements climatiques inattendus. Il est difficile de dire où seront les prochaines inondations, où auront lieu les prochaines tornades, mais il est aujourd'hui possible, dans certaines limites bien sûr, et avec moins de précision que pour des cancers, de prévoir et de prédire ce qui va se produire sous la législature. Je me réjouis d'entendre que, en bon ingénieur que vous êtes, ceci va faire l'objet d'une analyse qui pourra être intégrée dans les moyens financiers qui seront alors prévus pour cela. Un grand merci à vous.

Question d'actualité de M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les conséquences du nouvel accord de majorité en Flandre »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les conséquences du nouvel accord de majorité en Flandre ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, la Flandre a un gouvernement. Ils sont d'ailleurs en train de discuter aujourd'hui au Parlement flamand de la politique qu'ils vont mettre en place. Il y a pas mal de points communs entre la politique qu'ils vont mettre en place et celle que vous allez mettre en place, puisque eux aussi vont faire des économies sur le dos des gens. Cela aura notamment comme conséquence plus de taxes, moins de services et même des menaces sur l'emploi.

Par contre, il y a une grande différence avec votre Gouvernement : eux disent la vérité. Ils ont communiqué leurs chiffres dans un beau document de 12 pages, où l'on apprend exactement où ils vont faire des économies. Ils vont par exemple économiser sur l'équivalent du FOREm et sur l'enseignement pour adultes. Ils disent très clairement où ils vont économiser.

La question qui se pose est alors : qu'attendez-vous pour donner vos chiffres ?

Il a fallu trois jours pour que le Gouvernement flamand donne ses chiffres, alors que vous, trois mois après, il n'y a toujours rien. Ce que vous allez faire, c'est attendre les élections communales pour dire aux gens comment vous allez les faire payer. Il est temps de dire la vérité aux gens, de donner les chiffres et les endroits où vous allez chercher dans la poche des gens.

M. le Président. – Je voudrais rappeler que le titre de la question d'actualité était : « Les conséquences du nouvel accord de majorité en Flandre ». Il y a un lien, certes, mais il ne me paraît pas évident entre le titre et le contenu. Je me permets de le souligner et de le rappeler.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Je vous remercie pour ce rappel, Monsieur le Président.

Je pense que c'est un grand moment aussi pour nous. Je suis heureux et je félicite d'ailleurs le nouveau Gouvernement récemment installé en Flandre et je me réjouis de pouvoir travailler et de collaborer avec eux. Comme vous l'avez dit, c'est un gouvernement qui a beaucoup de points communs avec ce que l'on a envie de porter en Wallonie. On voit d'ailleurs qu'ils ont aussi décidé de réduire les droits d'enregistrement de 3 % à 2 %.

Cela veut dire que notre décision de les faire passer de 12,5 % à 3 % va a priori dans la bonne direction. Il est rare que l'on veuille imiter quelque chose qui ne fonctionne pas. Il me semble donc que c'est une bonne nouvelle. On perçoit aussi une volonté de travailler beaucoup plus avec les autres Régions. Je m'en réjouis, nous l'avons aussi mis dans notre Déclaration de politique régionale. On a détaillé largement notre volonté de travailler, de casser les frontières avec les autres entités, de réunir régulièrement les autres Gouvernements pour casser ces barrières administratives, notamment sur les questions de la mobilité, de l'emploi. Ils sont aussi très volontaristes en la matière en disant qu'il faut plus d'interactions, de travail et d'échanges avec le FOREm, VDAB et Actiris.

Je me réjouis des premiers éléments dont j'ai pu prendre connaissance dans cette Déclaration de politique régionale, qui va dans le bon sens. Cela ouvre aussi la porte – mon collègue le détaillera davantage dans les questions qu'il a eues – à la vignette automobile. Cela montre que, contrairement à ce que l'opposition veut faire croire, cela a du sens de faire payer pour l'utilisation de nos infrastructures. Je ne vais pas répondre à votre question habituelle et aux chimères, car je pense avoir déjà suffisamment fourni de détails. Vous avez pris des exemples, vous connaissez les trajectoires économiques données. On va s'y tenir, on va avancer, et les travaux budgétaires vont commencer.

Vous commencez à faire croire que c'est une période différente des autres années, mais je vous invite à regarder les communications de conclave de l'année passée et celles de l'année d'avant. On ne change pas une habitude dans la façon dont on travaille, mais vous voulez jouer avec la peur des gens, ce qui est inacceptable. On veut être un gouvernement responsable. Vous pouvez compter sur nous, on restera responsables, et ce jusqu'au bout.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Pourtant, le lien est évident : manifestement, le Gouvernement wallon a été incapable de faire en trois mois ce que le Gouvernement flamand a fait en trois jours, à savoir clarifier les intentions budgétaires de ce Gouvernement. Là est le lien.

Il y a une évidence que tout le monde a comprise, c'est que votre formation politique, ainsi que les Engagés, vous attendez patiemment la fin des élections communales pour dire aux gens qu'ils vont tous passer à la caisse. C'est ce qui va se passer et c'est là qu'il faut être clair. Avec le MR et les Engagés, il y aura des économies dans les communes, moins de services, plus de taxes et plein d'emplois en danger.

Je vous invite, vous et votre Gouvernement, à imiter le Gouvernement flamand en disant la vérité maintenant aux gens.

Question d'actualité de M. Resinelli à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la décision de justice dans l'affaire Strada et son impact sur la situation d'endettement de La Louvière »

Question d'actualité de Mme Pavet à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les conséquences de la décision de la Cour d'appel dans le dossier Strada pour la Ville de La Louvière »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- M. Resinelli, sur « la décision de justice dans l'affaire Strada et son impact sur la situation d'endettement de La Louvière » ;
- Mme Pavet, sur « les conséquences de la décision de la Cour d'appel dans le dossier Strada pour la Ville de La Louvière ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je viens vous parler aujourd'hui de ma ville : la ville de La Louvière, cinquième ville de Wallonie située entre Mons et Charleroi, qui panse encore les plaies d'un passé minier et industriel.

En 2008, le collège et le conseil communal de la ville ont décidé de tenter de redévelopper une ancienne friche industrielle – le site Boch – située en plein cœur du centre-ville, entre la gare et l'hôtel de ville, en confiant le redéploiement de ce site à un promoteur privé, en lançant un marché public de services et de travaux de promotion. Ce marché public a été attribué à un promoteur immobilier qui s'appelle Wilhelm & Co,

qui a été le lauréat de ce marché et qui a développé pendant des années – 16 ans exactement – un projet qui s'appelait le projet Strada.

Il y a eu des valses de conventions, de permis, de procédures de sonnette d'alarme, de projets *bis*, de projets light qui se sont succédé pour arriver en avril 2021 à une déclaration de caducité du marché, prononcée par la majorité en place à la Ville de La Louvière, qui a été évidemment contestée par le promoteur immobilier en justice. Le tribunal de première instance a renvoyé les parties dos à dos en leur disant que chacun avait des torts. Le promoteur immobilier qui réclamait de lourdes indemnités a fait appel.

La Cour d'appel de Mons, mercredi dernier, a effectivement prononcé que le marché public n'était pas seulement caduc, mais qu'il avait été résilié unilatéralement par le Collège communal de La Louvière, par une décision qu'il avait prise d'attribuer un nouveau marché à un bureau d'études pendant que le marché était encore en cours. S'ensuivent des indemnités à réclamer qui s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros et qui devront être payées par la Ville de La Louvière au promoteur.

Avez-vous pu prendre connaissance de ce jugement ? Quelle est votre analyse quant à la situation des finances communales de la Ville de La Louvière, qui est déjà sous plan de gestion, sous plan Oxygène et qui risque de devoir payer l'équivalent de la moitié de son budget ordinaire en indemnités ?

Quelle est pour vous la situation de cette commune ? Comment pourra-t-elle à l'avenir, avec cette épée de Damoclès, pouvoir assurer les politiques publiques que les Louviéroises et les Louviérois ont bien le mérite de réclamer ?

M. le Président. – Je voudrais également vous féliciter puisqu'il s'agit de votre première intervention au sein de notre assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Pavet pour poser sa question.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, qu'est-ce que la Strada à La Louvière aujourd'hui ? C'est une énorme friche qui se situe en plein cœur de la ville, en face de la gare du centre. C'est un désert sur lequel il devait y avoir un projet qui n'a pas eu lieu, mais qui va pourtant devoir en principe coûter 80 millions d'euros à la ville, c'est vraiment énorme. Comment en est-on arrivé là ? Je tiens à remonter un peu dans le passé.

Cela a commencé il y a une quinzaine d'années, quand tous les partis – j'insiste, tous les partis – PS, MR, Ecolo, Les Engagés – votre parti, Monsieur le Ministre – ont pris les clés de la ville et les ont données à ce groupe privé Wilhelm & Co. Tous les partis, sauf le PTB, qui s'était déjà opposé au projet de la Strada, vu les risques que la ville encourait. Quoi que vous en pensiez au sein de ce Parlement, les faits nous ont malheureusement donné raison.

Il s'en est suivi un litige entre le groupe privé et la ville. Aujourd'hui, le groupe Wilhelm & Co réclame un manque à gagner de 80 millions auprès de la ville. C'est vraiment énorme. C'est une somme colossale à la fois parce que l'on parle ici – je tiens à le répéter – d'un projet qui n'a pas vu le jour, mais aussi parce que 80 millions d'euros, cela représente 1 000 euros par Louviérois et je parle de tous les Louviérois, enfants compris. En tant que ministre des Pouvoirs locaux, comment est-il possible que l'on puisse en arriver là dans un tel projet ? Qu'allez-vous mettre en place ? Quels leviers allez-vous enclencher pour que les Louviérois n'aient pas à payer le prix de ce fiasco ?

Au PTB, nous pensons qu'aucun Louviérois ne devrait avoir à payer le prix du fiasco de la Strada pour lequel ils n'ont aucune responsabilité.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame et Monsieur les Députés, la situation aujourd'hui sur l'ancien site Boch de La Louvière est dramatique. Non seulement le site reste une friche actuellement, mais de plus la ville se voit condamnée. Alors certes, aujourd'hui, le montant n'est pas connu. Six mois vont devoir s'écouler pour négocier le montant d'indemnités, selon les dires d'experts. C'est la situation aujourd'hui. Je ne commenterai évidemment pas la décision de justice. J'en prends acte.

C'est une situation gravissime pour les finances de la Ville de La Louvière. C'est une menace, une véritable épée de Damoclès. Par rapport à cela, il est évident que la Région wallonne n'est pas un Mister Cash à disposition des pouvoirs locaux qui, à un moment donné, font des choix qui leur sont propres. Soyons clairs : autant les pouvoirs régionaux, fédéraux et communautaires doivent être aux côtés des communes sous forme de solidarité par rapport aux mesures qu'ils prennent, autant les mesures exogènes – on l'a fait dans le cas des inondations, le ministre-président en parlait il y a quelques instants –, les décisions locales sont de la responsabilité locale. Ce sont les gestionnaires, les collèges communaux, qui doivent assumer leurs choix. Aujourd'hui, j'en appelle au sens des responsabilités de l'autorité locale à La Louvière face à la situation, face au jugement pris aujourd'hui par la Cour d'appel.

Voilà ce que je peux dire, Madame et Monsieur les Députés, sur la situation et les conséquences de la décision de la Cour d'appel. Il reste six mois, je pense, pour retrouver raison.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et votre appel à la responsabilité. Je partage complètement vos propos et je pense que, malheureusement, si nous en sommes arrivés là aujourd'hui, ce n'est pas parce que nous avons confié le projet à un privé comme Mme Pavet le disait. Je pense que l'on peut encore aujourd'hui faire confiance à des gens dont c'est le métier de créer des complexes, de créer de la dynamique dans les centres-villes. Évidemment, faut-il encore après pouvoir gérer correctement un marché public aussi complexe. Je pense que c'est ce qui a clairement manqué dans ce dossier : de la gestion en personne prudente et raisonnable. Cela n'a pas été fait. Voilà le prix que les Louviérois et les Louviéroises devront payer à cause des errements de la majorité de l'époque et actuelle.

M. le Président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je tiens ici, si M. Devin le permet, à dénoncer une grande hypocrisie autour de la Strada. J'entends qu'il s'agit des responsabilités locales. Dans les responsabilités locales qui ont voté pour la Strada, j'entends le PS, le MR, Les Engagés – votre parti, Monsieur le Ministre –, et Ecolo. Tous les partis, et j'en ai la preuve ici, en juin 2018, ont voté pour le projet de la Strada, pour la continuité du projet. Tous les partis ont voté pour, sauf le PTB qui avait déjà dénoncé ce principe, Monsieur Resinelli, qui consiste à prendre les clés de la Ville de La Louvière et à les donner entièrement à une entreprise privée qui en fait ce qu'elle veut, et qui veut surtout faire du profit sur le dos des citoyens. On ne peut pas l'accepter.

Je suis vraiment choquée d'entendre le ministre dire que la Région wallonne n'est pas un Mister Cash. Les Louviérois non plus ne sont pas des Mister Cash. Il n'est pas question d'entendre que 80 millions leur tombent sur la tête pour quelque chose dont ils n'ont aucune responsabilité. Ce sont les partis traditionnels qui ont poussé la Strada à ce fiasco…

M. le Président. – Merci, Madame la Députée.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vais aller jusqu'au bout parce que M. Resinelli a eu 30 secondes de plus.

Maintenant, les Louviérois devraient payer 1 000 euros par personne pour un fiasco qui ne leur appartient pas ? Je suis déçue d'entendre les Engagés qui ne sont pas déterminés à ce que les Louviérois ne payent pas 1 euro de ce fiasco.

M. le Président. – Madame la Députée, je vous invite strictement à respecter à l'avenir les délais. Je fais preuve de souplesse vis-à-vis de tout le monde et je vous en remercie déjà. Je sais que vous allez souscrire à cette invitation cordiale et aimable.

Question d'actualité de M. J.-P. Bastin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'ouverture de la Flandre sur l'instauration d'une vignette »

Question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la mise en place d'une vignette automobile »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- M. J.-P. Bastin, sur « l'ouverture de la Flandre sur l'instauration d'une vignette » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la mise en place d'une vignette automobile ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je pense que mon propos sera moins animé que le précédent. Néanmoins, je me souviens, il y a quelques semaines, d'un ton parfois goguenard, sceptique parce que la majorité, le Gouvernement, avait osé mettre dans sa DPR que nous allions instaurer une vignette sur le territoire wallon et que nous allions travailler avec des partenaires pour qu'elle soit d'application sur l'ensemble du pays. Pour la minorité évidemment, ce n'est pas possible. Voilà déjà une idée à peine née qui est déjà morte avant d'aboutir.

M. Mugemangango l'a souligné tout à l'heure, la Région flamande a mis un peu plus de temps que nous pour faire un Gouvernement, mais les bonnes idées ont fait leurs petits : ils ont également intégré, dans leur Déclaration de politique régionale, l'idée de mettre en place une vignette.

Reste alors évidemment le Gouvernement bruxellois, qui n'est pas encore constitué, mais je suis sûr que les 162 kilomètres carrés qui les concernent pourront également intégrer l'ensemble du royaume et ses 30 800 kilomètres carrés pour avoir cette vignette et cette participation de nombreux automobilistes étrangers qui viennent utiliser nos routes sans les payer, comme nous le faisons quand nous allons en France ou en Suisse, par exemple.

Monsieur le Ministre, quelles sont désormais les modalités pour prendre contact avec votre homologue du nord du pays pour déterminer les modalités

d'instauration d'une telle vignette ? Sera-t-elle physique ? Sera-t-elle virtuelle ?

Pouvez-vous nous garantir que les citoyens de notre royaume et de notre Wallonie n'auront pas à en supporter le coût ?

Enfin, apporterez-vous une attention et une main tendue aux négociateurs bruxellois pour qu'ils puissent également intégrer cette dynamique ?

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai lu avec attention votre interview de rentrée, où vous aviez la volonté d'avancer sur cette vignette. Vous avez aussi émis que, si cette vignette n'était pas possible, vous aviez un plan B. Mais, bonne nouvelle : hier, l'accord de Gouvernement flamand intègre aussi le souhait d'instaurer cette vignette.

Certes, mon homologue vient de le dire, il reste la Région bruxelloise, si l'on veut une homogénéité pour cette vignette, mais je pense que le bon sens reviendra. Je me dis donc que cette vignette pourra certainement, avec un peu de concertation avec les différentes Régions, voir le jour.

Six millions cinq cents voitures étrangères parcourent notre Région, notre pays tous les jours. C'est donc, pour moi, une excellente idée. C'est vraiment une des solutions mises en avant afin que l'on puisse restaurer et faire des travaux sur le réseau routier.

Monsieur le Ministre, il faudra prendre des contacts, voir quel est le timing. Comment allez-vous négocier avec les autres Régions ? C'est vraiment là le sens de mes questions.

Je sais que l'on est aux prémices, la nouvelle étant tombée hier. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs, mais voyons comment on va mener le dossier pour qu'il soit mené à bien.

La volonté d'aboutir anime ce Gouvernement. Je vous rejoins sur ce dossier, parce que je le suis depuis très longtemps et je me réjouis vraiment que l'on puisse aller dans cette direction parce que notre réseau routier en a besoin. Il me paraît essentiel que cette vignette puisse voir le jour et que les utilisateurs étrangers puissent aussi cotiser.

Je crois que l'on a la même volonté : que cette réforme ne coûte pas à l'ensemble de la Région et au citoyen régional parce que l'on veut une fiscalité neutre. Je souhaite vous entendre par rapport à cela.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame et Monsieur les Députés, ces questions portent sur un choix majeur de la Déclaration de politique régionale : celui de mettre en place un mécanisme de droits d'usage, de vignette auto, en Wallonie.

Pourquoi porte-t-on, au sein de la Déclaration de politique régionale MR-Les Engagés, ce projet ? Pour mettre fin à une discrimination, une injustice : aujourd'hui, le réseau régional routier et autoroutier wallon est financé uniquement par les Wallonnes et les Wallons. Il en est de même en Flandre et à Bruxelles.

Or, vous le savez – vous avez cité des chiffres – de très nombreux véhicules étrangers roulent sur nos routes, les usent, réclament aussi des services de qualité. On le sait, aujourd'hui, en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre, le réseau mérite mieux.

La logique est donc de mettre en place une contribution, comme cela se fait dans d'autres pays. Quand on prend l'autoroute en France, quand on va en Suisse, en Autriche, au Portugal, en Slovénie, en Slovaquie, ce sont des endroits où il y a un droit d'usage. C'est bien dans ce sens que la Déclaration de politique régionale wallonne souhaitait avancer.

On espérait le plan A, celui où les autres Régions bougent. La mise en place du nouveau Gouvernement flamand ce week-end et les décisions prises dans ce cadre amènent à une convergence, un alignement des planètes ; je ne peux que m'en réjouir. J'espère qu'il en sera également de même lorsque, dans les prochaines semaines, le Gouvernement bruxellois sera formé.

Regardons maintenant les modalités, notamment sur la manière dont on va fonctionner, puisque c'est une question que vous m'adressez. Quand j'entends ma collègue flamande Annick De Ridder dire : « C'est un projet phare et c'est une priorité. Nous voulons le faire en 2027, nous avons la volonté de concerter la Wallonie, nous avons la volonté d'affecter les recettes à l'entretien des routes et nous voulons une pression globale fiscale identique pour l'ensemble des Flamands ». Ce sont exactement les mêmes conditions que celles de l'accord de la DPR wallonne. C'est une très bonne nouvelle et l'alignement des planètes est donc clair. Nous allons y travailler. Il restera dans les prochains mois à travailler sur les modalités.

La chance est que l'on a déjà une expérience qui fonctionne avec le système Viapass, qui est un outil pararégional commun aux trois Régions, pour ce qui concerne les camions. On a donc un outil technique, technologique et administratif à disposition ; on va l'utiliser et travailler avec dans les prochaines semaines. C'est un enjeu important pour l'amélioration et la sécurisation du réseau routier : avoir un réseau moderne, digne d'un usage sécurisé et confortable pour

l'ensemble des usagers, et financé par l'ensemble des utilisateurs, y compris les plaques étrangères, ce qui n'est pas le cas pour l'instant dans notre beau pays.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éclaircissements et cette volonté réaffirmée. Vous affirmer que nous vous soutenons dans cette volonté de faire payer une juste contribution par l'ensemble de ses différents utilisateurs. Non, pour une fois, je rejoindrai le PTB : les Wallons ne sont pas le Mister Cash de la mobilité européenne. Il est de bon droit que chacun puisse y contribuer justement.

Nous reviendrons pour connaître les modalités d'application : est-ce une vignette une fois par an ou, au contraire, par semaine ou par jour, comme dans d'autres pays ? Est-ce physique ou numérique ? Ceci s'écrira avec le partenaire du nord du pays, dont nous pouvons souligner les bonnes relations qui semblent s'initier dès le début.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, mettre fin à cette discrimination nous paraissait indispensable, ainsi qu'avoir cet objectif de la réfection du réseau routier. Les données sont là et, à l'heure actuelle, nous avons les mêmes conditions que la Flandre. L'équation est complète et la volonté est d'avancer. Je vous rassure, nous sommes deux. La volonté est d'avancer sur ce dossier, donc place aux différentes modalités et aux différents contacts, mais le timing est là. Je vous remercie pour les précisions que vous nous avez apportées.

Question d'actualité de M. Janssen à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact grandissant des travaux du ring de Bruxelles sur la mobilité en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Janssen à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'impact grandissant des travaux du ring de Bruxelles sur la mobilité en Wallonie ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, la mobilité autour du pont de Groenendael, situé en Flandre, mais presque à l'intersection entre les trois Régions de notre pays, est devenue depuis quelque temps un cauchemar, d'après les automobilistes qui le fréquentent. Le retard pris et les temps d'attente évoluent entre une demi-heure, voire une heure et quart ou même une heure et demie.

Ces retards sont dus apparemment à un mauvais phasage des feux mis en place dans le cadre des travaux liés à l'aménagement de l'écorécréaduc, c'est-à-dire ce pont qui passera sur le pont de Groenendael. Le chantier est géré par les autorités flamandes, mais perturbe la mobilité non seulement de la Région flamande, mais aussi de toute une série de communes wallonnes – Lasne, Rixensart, La Hulpe, Waterloo –, ainsi que d'une série de communes bruxelloises, comme Watermael-Boitsfort ou Uccle.

Des réunions d'urgence ont évidemment été convoquées, des ajustements ont tenté d'être mis en place, jusqu'à présent sans effet. On espère que des réponses pourront très rapidement être apportées. Cependant, au-delà de l'élément très ponctuel – et qui a toutefois évidemment comme conséquence de mettre à mal la patience de nos concitoyens – se pose surtout la question du manque de coordination entre les différentes Régions de notre pays. L'absence de concertation aurait, par exemple, contribué à la lenteur des réponses à proposer alors que la concertation aurait pu contribuer plus rapidement à résoudre le problème.

Dès lors, Monsieur le Ministre, la question est simple : comment organiser une meilleure concertation dans notre pays entre les Régions ? Le manque de dialogue nous dessert tous, je pense. Ainsi, dans une série de communes wallonnes se répand actuellement la rumeur selon laquelle les comptages faits par la Flandre auraient été faits pendant l'été, en juillet août. Ces rumeurs sont probablement fausses, mais ce qui est certain, c'est que l'ensemble des pouvoirs publics ne sont pas aidés par ce manque de coordination. Que proposez-vous de faire pour assurer une meilleure coordination ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, comme vous l'avez indiqué, le carrefour de Groenendael se situe en Flandre. C'est donc la responsabilité de l'autorité flamande que de gérer ce chantier. Il n'empêche qu'un tel chantier a évidemment un impact sur la mobilité globale – bruxelloise, wallonne – des navetteurs, et c'est donc un sujet important.

On a parlé également il y a quelque temps du carrefour Léonard qui lui aussi a fait couler beaucoup d'encre. Et à chaque fois, c'est vrai que l'échange d'informations a été insuffisant entre les différentes autorités régionales. Autant pour ce qui concerne la

fluidité du trafic au quotidien, les différents centres, et notamment le Perex wallon, collaborent parfaitement et il y a une convention de collaboration pour les incidents de circulation au quotidien. L'information est très fluide entre les différents acteurs. Autant pour les travaux, une telle convention n'existe pas.

Par contre, et c'est une nouveauté et je le salue de la part de la Flandre, un groupe de travail avec une étude sur la mobilité sur l'axe E411 entre Herrmann-Debroux et le carrefour Léonard est en cours et y sont associés également le SPW MI, le TEC et les services Mobilité de la Wallonie. C'est donc un progrès.

Pour répondre en partie à une question qui m'avait été précédemment adressée concernant la vignette, j'ai déjà pris aussi un contact avec mon homologue Annick De Ridder afin que nous puissions établir les sujets sur lesquels nous devons pouvoir collaborer mieux entre Régions dans un pays fédéral moderne. Ce sujet sera bien sûr sur la table des discussions. On m'a demandé quelques jours, le temps d'installer son cabinet et d'être en mesure d'examiner les dossiers qui sont communs et conjoints dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens sur l'enjeu de la mobilité.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, merci pour ces propos qui sont rassurants. Vous avez mentionné le carrefour Léonard, c'est vrai qu'on l'avait dit, mais peut-être était-ce aussi une rumeur à l'époque qu'aucune conférence interministérielle ne s'était réunie alors que l'on connaît l'ampleur des travaux et surtout des complications que cela avait créé. On peut se réjouir de votre volontarisme et de votre détermination à organiser, à mettre en place plus de coordination, de coopération et des progrès en matière de dialogue entre les différentes Régions de notre pays.

Question d'actualité de M. Soupart à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la hausse des demandeurs d'emploi en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Soupart à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la hausse des demandeurs d'emploi en Wallonie ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, 244 701, c'est le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie. Ce nombre a été arrêté à la fin août et il représente une hausse de 7,8 % par rapport à l'année dernière. Pourtant, dans le même temps, en Wallonie, on dépense près de 3 milliards d'euros, que ce soit dans l'emploi ou dans la formation.

Maintenant que vous êtes en charge de ces matières, les questions sont très simples. Quel regard portez-vous d'abord sur ces chiffres ? Quelles actions allez-vous mettre en œuvre afin de redresser la barre ? Enfin, comment comptez-vous travailler avec nos entreprises, avec nos PME et nos indépendants et aussi tout le secteur de la formation pour que l'on obtienne enfin des résultats concrets pour remettre les gens au travail en Wallonie ?

M. le Président. – Monsieur le Député, félicitations puisqu'il s'agit également de votre première intervention à la tribune.

(Applaudissements)

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, indépendamment des chiffres – chiffres qui sont nombreux et différents –, c'est la situation, la situation d'avoir en effet plus de 240 000 demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie, d'avoir aussi des entreprises, des petites, des moyennes, des grandes, des indépendants qui ne parviennent pas à trouver du personnel qualifié, du personnel motivé pour répondre évidemment à toute une série de besoins. Ceci est un constat qui est évidemment clair.

Quand on regarde le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, vous l'avez dit, par rapport à l'année dernière, c'est +7,8 %. C'est +15 % par rapport à 2021. Si l'on regarde les quatre dernières années, les demandeurs d'emploi inoccupés et qui le sont depuis plus de cinq ans, c'est +27 %. Donc, il y a un véritable problème de remise à l'emploi.

C'est pourquoi on doit axer, outre les défis de l'enseignement et de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement supérieur, il y a le défi de la formation, d'avoir une formation qui corresponde plus à nos besoins et à l'adéquation du marché du travail. C'est un premier élément.

Deuxième élément, c'est par rapport aux allocations de chômage dans le temps. On est le seul pays où il n'y a pas de limitation dans le temps.

Il y a la remise à l'emploi aussi de personnes malades de longue durée, qui sont peut-être inaptes par rapport au travail qu'elles faisaient dans une certaine entreprise, mais qui peuvent être tout à fait aptes dans d'autres fonctions, dans d'autres entreprises.

Voilà les défis qu'il faut relever en responsabilisant les différents acteurs de formation, en faisant en sorte

que – vous l'avez dit, 3 milliards d'euros en matière d'emploi et de formation – l'argent public soit aujourd'hui utilisé de façon plus pertinente, plus efficace par rapport à des résultats qu'il faut atteindre, en intégrant aussi le monde de l'entreprise davantage dans la formation pour relever ces défis.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour ces mots qui sont rassurants, parce qu'effectivement, quand on voit la situation dans laquelle on est en Wallonie, et je pense aussi particulièrement à la région d'où je viens, à Mons-Borinage, on sait qu'il y a de vrais soucis par rapport à la remise à l'emploi.

Le chiffre que vous avez cité par rapport aux demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus de cinq ans est vraiment problématique parce qu'on entre donc dans un système où des personnes n'arrivent plus au final à se remettre à l'emploi. Et donc effectivement, je pense que vous êtes dans la bonne voie, notamment en travaillant sur la formation.

On sait aussi qu'il y a pas mal de gens maintenant qui veulent changer de boulot beaucoup plus rapidement et les formations ne sont pas forcément en adéquation avec cela. Donc je pense qu'il y a pas mal de travail, mais je suis confiant sur le fait que vous allez le mener à bien.

Question d'actualité de Mme Pécriaux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien psychologique et médicosocial offert aux patientes à la suite d'une IVG »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Pécriaux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le soutien psychologique et médicosocial offert aux patientes à la suite d'une IVG ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Monsieur le Ministre, lors de sa visite dans notre pays, le pape François a remis en question le rôle de la femme dans notre société. Je suis une femme. Je suis une mère. Je suis une sœur. Je suis une fille. Je suis une élue et je ne peux pas accepter ce genre de propos.

En plus de cela, le pape a remis, comme on dit chez nous, une couche, à savoir qu'il a nommé les praticiens de l'IVG, les médecins, les responsables de centres de planning, de tueurs à gages. C'est inadmissible, inacceptable !

Alors évidemment, le secteur s'est manifesté. Ils ont qualifié l'intervention du pape comme méprisable. Mais ce qui m'a beaucoup frappée, c'est que le secteur, ces professionnels de la santé, ils ont tout de suite pensé aux femmes, aux femmes qui pratiquaient l'IVG, et ils ont mis en avant le fait que les propos du pape pouvaient encore plus les culpabiliser.

Monsieur le Ministre, dans notre État de droit, où l'IVG est reconnue, ces propos n'ont pas leur place. Le 28 septembre dernier, vous avez – et je le salue – publié sur les réseaux sociaux, dans le cadre de la Journée internationale du droit à l'avortement, un texte – que j'invite mes collègues, s'ils n'en ont pas eu l'occasion à aller lire – dans lequel vous mettez en avant l'accessibilité et l'importance d'assurer l'IVG.

Monsieur le Ministre, comment, en Wallonie, allez-vous faire en sorte que cette accessibilité à l'IVG puisse être accrue ? Comment allez-vous faire pour mettre en place, au niveau des centres de planning familial, un encadrement psycho-médico-social pour ces femmes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'IVG est un droit fondamental et il faut garantir pour toutes les femmes le droit à l'IVG sur notre territoire, quelle que soit l'origine : pour des raisons médicales bien sûr, mais aussi pour des raisons personnelles.

Par rapport à cette dimension, l'accompagnement psychologique, comme vous le dites, est capital parce que l'on ne recourt pas à l'IVG pour des raisons simples et que l'acte médical n'est pas un acte banal.

Pour cela, je vous réfère quand même à une lettre écrite par notre ancienne collègue et ancienne ministre, Céline Fremault, qui a écrit une lettre ouverte dans *La Libre Belgique*, où elle exprime vraiment l'importance de cet accompagnement psychologique par rapport à quelque chose de tout à fait bouleversant pour les femmes et par rapport aux propos tenus par le pape dans son avion de retour.

Pour ma part, je réagis en tant que scientifique, puisque je suis complètement révolté par ce qu'il a dit, par rapport à nos collègues, à nos confrères qui assurent ces actes, en adoptant une vision très conservatrice et culpabilisante. C'est tout à fait scandaleux.

En Région wallonne, toute une série de structures assure ce suivi mental, mais aussi psychologique. On a bien sûr les centres de planning familial, comme vous

l'avez souligné. On a aussi les psychologues de première ligne et, bien sûr, les médecins traitants.

Il est vrai que l'IVG est un moment difficile par rapport à ce que la femme va vivre. Concrètement, ces centres de planning familial assurent un accompagnement tout au long de la vie affective et sexuelle de la femme. Ce sont eux qui assurent ces consultations psychologiques de première ligne qui sont accessibles. Ils assurent aussi la prévention des grossesses non désirées. Ils assurent aussi la promotion de la contraception orale. C'est très important.

Relativement à l'accessibilité, je vous rappelle aussi que cela se passe par de l'information. Le programme EVRAS dans les écoles aborde, d'ailleurs, cette dimension. Je rappelle, en outre, l'importance de former les professionnels de santé à l'IVG et à l'accompagnement. Il y a toute la dimension du ticket modérateur, parce que c'est un acte médical, qui relève d'une négociation que l'on doit encore avoir avec le niveau fédéral.

Il y a encore beaucoup de choses à faire en termes d'accessibilité. Je parlerai aussi de l'accessibilité géographique, mais je n'ai pas encore tous les éléments pour aborder cette dimension.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je remercie M. le Ministre. J'avais également lu la carte blanche à laquelle vous faites référence. Effectivement, il y a un travail qui doit être fait aussi en amont. On en est bien conscients.

Avant d'être parlementaire, j'ai travaillé des années dans un centre de médecine scolaire. Toute cette approche par rapport aux jeunes et par rapport aux futures femmes, on l'a pratiquée.

Je voulais justement vous entendre par rapport à cette notion d'accessibilité. En effet, vous faisiez référence, dans votre publication, au manque de personnel dans les centres de planning. Il faut y travailler. Je vous encourage à poursuivre le travail qui a déjà été mené par vos prédécesseurs.

Question d'actualité de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact de l'abandon des extensions du tram de Liège sur les ambitions climatiques de la Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact de l'abandon des extensions du tram de Liège sur les ambitions climatiques de la Wallonie ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, le Gouvernement a décidé d'abandonner les extensions du tram vers Herstal et Seraing. On pourrait parler de l'argent gaspillé pour les travaux publics, le non-sens en matière de mobilité, mais je le verrai avec M. Desquesnes. La question que je vous adresse porte sur la responsabilité du Gouvernement et sur celle que vous avez aujourd'hui : que la Wallonie remplisse ses objectifs climatiques, notamment à travers le plan Air-Climat-Énergie.

Ce plan Air-Climat-Énergie, déposé et validé notamment par les membres de votre parti sous l'ancienne législature, validait les extensions du tram qui étaient donc comptabilisées dans les efforts climatiques qui devaient être faits pour atteindre ces objectifs.

Les Shifters, une association qui regroupe des académiques, des scientifiques, des professionnels, des entreprises et des associations, ont estimé que l'abandon de l'extension du tram de Liège aurait un impact de 5 000 tonnes de CO_2 par an. C'est considérable. D'après les informations que j'ai reçues, cela pourrait être à un niveau plancher, donc cela pourrait être au-delà.

Validez-vous ces chiffres ? Si vous les contestez, vous ne pouvez en tout cas pas contester le fait que cela aura un impact considérable sur les normes CO_2 et sur la nécessité de devoir modifier ce PACE.

Dès lors, dans la décision que vous avez prise, qui était une décision importante et lourde de conséquences, quelles compensations avez-vous imaginées pour pouvoir compenser ces pertes de CO_2 qui ne seront plus absorbées au vu de l'abandon de ces extensions ?

Je vous remercie pour l'éclairage que vous voudrez bien donner à ces questions.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la décision qui a été prise par notre Gouvernement est une décision responsable, et pas uniquement en termes budgétaires. Un tram n'est une solution pertinente, y compris d'ailleurs du point de vue climatique, qu'au-delà d'un seuil de fréquentation qui, en l'occurrence, n'est pas atteint pour les extensions.

En effet, vous mentionnez cette étude des Shifters, qui est certainement une étude très sérieuse, mais dont j'entends que les hypothèses sont contestées. Le chiffre que vous mentionnez, je ne sais pas le confirmer, et je vous invite, parce qu'il s'agit de seuil de fréquentation et d'éléments de mobilité, à interroger mon collègue, François Desquesnes, le ministre de la Mobilité, sur ces questions.

Néanmoins, quand bien même il y aurait un impact, ce n'est pas pour autant qu'un investissement doit être fait à n'importe quel prix. Ma responsabilité est d'assurer le respect de l'objectif global du plan Air-Climat-Énergie, qui est, je le rappelle, de -55 % de gaz à effet de serre à atteindre en 2030.

Beaucoup d'ajustements seront nécessaires, d'abord parce que nous devons transposer une série de directives européennes et surtout aussi parce que nous analyserons chacune des mesures au regard de l'impact et de l'efficience. S'il y a un seul mot clé dans cet examen que nous mènerons, c'est bien celui de l'efficience. Vous pouvez compter sur moi pour assurer le respect de cet objectif global.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci, Madame la Ministre. En termes de bonne gouvernance et de cohérence, je m'interroge. Votre parti a validé toutes les opérations, tout le PUM. Le Gouvernement, dont votre parti faisait partie, a validé toutes les opérations qui parlaient de l'extension du tram de Liège. Aujourd'hui, vous faites un revirement, considérant que c'est une question de bonne gouvernance de ne pas le faire. Cela n'a aucune cohérence.

Vous faites visiblement preuve d'amateurisme dans votre décision puisque, quand on vous demande quelle alternative vous prenez en termes de transport en commun et de bus, il n'y a strictement rien comme trajet. Ensuite, nous apprenons aujourd'hui que vous n'avez pas mesuré l'impact écologique que cela pouvait avoir.

Je vous rappelle que votre responsabilité est aussi d'assumer que les 11 000 personnes qui meurent chaque année en Belgique de problèmes de qualité de l'air sont aussi votre responsabilité dans les objectifs que nous devons atteindre en termes de réduction de CO_2. Votre responsabilité, quand vous prenez une décision comme celle-là, est de mesurer l'ensemble des impacts, que vous n'avez visiblement pas pris en compte.

Question d'actualité de M. Witsel à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le jugement condamnant la Wallonie à indemniser des riverains résidant près du site de Liege Airport »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Witsel à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le jugement condamnant la Wallonie à indemniser des riverains résidant près du site de Liege Airport ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le 28 septembre dernier, la Wallonie a été condamnée par la Cour d'appel de Bruxelles à indemniser certains riverains sur le dossier concernant les nuisances sonores de l'aéroport de Liège, Liege Airport.

Il s'agit précisément des riverains qui contestent l'évaluation de leur maison, qui aujourd'hui est devenue inhabitable. D'autres riverains, dont la maison n'est pas sur la zone du plan d'exposition au bruit, contestent également.

Ce jugement, Madame la Ministre, clôture-t-il définitivement cette procédure, ou le Gouvernement va-t-il se pourvoir en cassation contre celui-ci ? Quel est le montant à payer ? Le cas échéant, en cas d'inexécution, quelle est la hauteur des astreintes et dans quels délais faut-il exécuter ce jugement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Cet arrêt que vous mentionnez est un arrêt interlocutoire. Il date en effet du 19 septembre 2024, tranche une partie des éléments et il réserve à statuer pour une série d'autres éléments.

Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que c'est un peu compliqué. En gros, il y a deux grands éléments à souligner. La cour a tranché en faveur des riverains sur une partie de leur demande avec un montant d'indemnité de 396 242 euros. C'est le seul montant sur lequel la cour s'est prononcée à l'heure actuelle. C'est un montant qui représente la somme des indemnités, des intérêts et des frais de procédure ; cela concerne sept riverains. On ne parle pas donc à ce stade de centaines de riverains.

Le deuxième grand élément concerne en effet des demandes des riverains au niveau du bruit. La Cour se prononce essentiellement au niveau du système de sanctions qui est mis en place avec deux points : la

localisation des sonomètres et les seuils et les critères de déclenchement de cette procédure de sanction.

Nous avons un délai de six mois pour nous mettre en conformité, au-delà duquel une amende de 5 000 euros par jour pour l'ensemble des riverains serait appliquée avec un plafond de 2 millions d'euros. L'arrêt n'est pas encore signifié, donc c'est au moment où cet arrêt sera signifié que ce délai prendra cours. Bien entendu, la Wallonie va respecter cette décision. On est dans un État de droit, mais néanmoins nous analyserons l'opportunité d'un pourvoi en cassation pour faire respecter bien entendu les intérêts de la Région dans ce dossier. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les éléments de réponse et pour les chiffres qu'elle a pu apporter. Effectivement, je pense qu'il est important de pouvoir respecter les décisions d'un jugement.

Je rappelle à Mme la Ministre que la juridiction d'appel impose également à la Région wallonne de mettre en place un système efficace de contrôle et de sanction pour non-respect des normes de bruit.

Je pense que mes collègues – puisque je ne suis pas dans votre commission, mais cela ne m'empêchera pas d'y venir – suivront le dossier de tout près.

Question d'actualité de M. Janssen à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'ambition climatique de la Flandre »

Question d'actualité de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la position du Gouvernement face à l'ambiguïté du Gouvernement flamand sur la répartition des efforts climatiques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Janssen, sur « l'ambition climatique de la Flandre » ;
- Mme Tellier, sur « la position du Gouvernement face à l'ambiguïté du Gouvernement flamand sur la répartition des efforts climatiques ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, le nouvel accord de Gouvernement flamand suscite de vives inquiétudes sur le plan environnemental et climatique. La Flandre a en effet opté pour le maintien de ses engagements en matière de diminution de gaz à effet de serre à 40 % – on se souvient des discussions que cela avait déjà suscité dans le passé –, vu que la Belgique doit diminuer ses émissions de gaz à effet de serre pour 2030 de 47 %.

Qu'en pensez-vous, Madame la Ministre, vu que l'on peut difficilement dire que cet engagement corresponde à la juste part des efforts à fournir par la Flandre ?

Il y a toutefois des éléments très positifs en matière climatique ou environnementale dans l'accord de Gouvernement flamand :

- sur le plan de la mobilité, il y a un engagement important en matière d'électrification, par exemple, de la flotte des bus ;
- sur le plan de la végétalisation, la Flandre s'est engagée à augmenter ses forêts de plus de 10 000 hectares d'ici à 2030, ce qui n'est évidemment pas négligeable.

Cependant, nous constatons, pour une série de points, une marche arrière importante :

- les primes en matière d'acquisition de véhicules électriques ont été abandonnées ;
- les exigences en matière de rénovation – de PEB – ont été fortement diminuées ;
- même chose sur le plan agricole.

Par ailleurs, l'accord de gouvernement mentionne aussi que, dans les trois mois qui suivront la formation du dernier gouvernement, un accord intrabelge sera trouvé en matière de répartition des accords à fournir. Madame la Ministre, est-ce réaliste ? Comment allez-vous contribuer à cette répartition intrabelge ? En la matière, on vous sait, ainsi que notre accord de Gouvernement, particulièrement volontariste en matière d'engagement environnemental et climatique. Comment comptez-vous y contribuer ?

Par ailleurs, êtes-vous confiante en la matière, alors que certains experts avancent que, au regard des engagements actuels de la Flandre, ces émissions diminueront non pas de 40 %, mais plutôt de 32 % ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, des exigences en matière de PEB moins ambitieuses, une ambition climatique revue à la baisse et une fiscalité automobile – cela vient d'être précisé également – moins verte. On peut dire que l'accord du nouveau Gouvernement flamand s'inscrit dans la tendance actuellement omniprésente en Europe, à savoir celle

d'abandonner toute ambition en matière de climat et d'environnement.

J'ai entendu que le ministre-président – qui nous a quittés maintenant – se réjouissait que la Flandre et la Wallonie se rapprochent. J'espère que la Flandre et la Wallonie ne s'accorderont pas pour faire une pause environnementale et climatique, comme malheureusement les accords de gouvernement, tant du côté flamand que du côté wallon, semblent aujourd'hui le prédire.

Le problème porte d'abord sur le fond : l'atteinte de nos objectifs climatiques. C'est un problème à double égard, en ce qui concerne notre avenir, l'avenir de nos enfants et aussi le respect de toutes les personnes qui subissent déjà aujourd'hui les dérèglements climatiques – on se rappelle tous des inondations de 2021 –, mais aussi d'un point de vue purement budgétaire. Je sais que le nouveau Gouvernement y est particulièrement attentif puisque des sanctions financières risquent de s'appliquer à la Belgique en cas de non-respect des exigences européennes.

Le pire, c'est que la Flandre, non seulement contente de faire moins d'efforts, veut aussi s'octroyer davantage de revenus des secteurs ETS 1 et ETS 2, non plus en basant ceux-ci sur les efforts que chacun va faire, mais plutôt sur la contribution de chacune des Régions.

Quelle est la position, Madame la Ministre, du Gouvernement à cet égard ? Quelle est votre analyse politique en la matière ? D'autant que vous prendrez, au niveau de la Wallonie, la présidence de la commission nationale Climat dès le mois de janvier 2025, si mes informations sont exactes.

Comment veillerez-vous à ce que la Belgique atteigne ses objectifs climatiques ? Quelle va être votre stratégie pour le bras de fer à mener par rapport à la Flandre ? Maintenez-vous les objectifs de la Wallonie ? Comment allez-vous veiller à ce que nous ne soyons pas « Gros-Jean comme devant » doublement, sur le plan climatique et sur le plan financier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, tout d'abord, je me réjouis de la formation du Gouvernement flamand. Je n'ai pas tardé, j'ai immédiatement, comme vous vous en doutez, envoyé un petit SMS d'abord de félicitations, mais également en vue d'une collaboration très prochaine, à mon homologue Melissa Depraetere. Nous allons, avec ce Gouvernement, disposer d'un élément nécessaire à la reprise des négociations intrabelges sur ces dossiers très importants qui étaient restés en suspens.

C'est ce fameux *burden sharing* qui reste à conclure, vous l'avez évoqué, cet accord de partage entre le Fédéral et les Régions. Cet accord de répartition à la fois de nos objectifs climatiques et des revenus de l'ETS, qui est le fameux système de quotas d'émissions. Cet reste à conclure, et ce ne sera pas une chose réglée en un jour.

Rappelons la position flamande. La Flandre dit : « Maintenant, dans ce nouveau Gouvernement, on va faire -47 % pour le secteur non-ETS en 2030, à condition que l'on atteigne d'abord -40 %. » En Wallonie, la DPR réaffirme cet objectif global de -55 %, mais un objectif équivalent de -47 % pour le secteur ETS.

En résumé, nous avons le même objectif. Simplement, la Flandre conditionne l'objectif au fait d'atteindre d'abord -40 %. Si cette façon de conditionner l'objectif impacte les autres entités, c'est un très gros problème et c'est inacceptable. Chaque partie doit contribuer de manière équitable à l'effort et c'est ce que nous défendrons.

Il en va de même pour les revenus de ce que l'on appelle l'ETS 2. Il est évident que nous défendrons une approche équitable et non pas au niveau de la contribution économique, mais aussi précisément des efforts qui sont réellement fournis par les entités.

Une fois l'ensemble des gouvernements formés, y compris au Fédéral, nous pourrons reprendre les négociations ; cela ne veut pas dire que l'on n'y travaille pas déjà maintenant. D'autant plus, comme vous le soulignez, que la Wallonie sera à une position un peu plus stratégique puisque nous aurons la présidence de cette Commission nationale Climat. Je vous réitère toute ma détermination à défendre la position de la Wallonie dans cette discussion.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. On vous sent confiante et volontariste ; cela ne me surprend pas. On vous sent aussi déterminée, parce que l'effort tel que certains le décrivent ne serait pas un effort équitable si la Flandre n'atteint pas les -40 % et surtout si elle n'allait pas jusqu'aux -47 %.

Je me réjouis que vous repreniez au plus vite les négociations, ces contacts avec la Flandre, puis par ailleurs que vous preniez en janvier prochain la présidence de la Commission nationale Climat. J'espère que vous arriverez rapidement à ce que nous atteignions les objectifs fixés pour notre pays.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, on ne se prépare pas de la même manière lorsqu'on vise une distinction ou lorsqu'on vise un échec ; à l'école, en tout cas, cela fonctionne ainsi. Je constate cependant que la Flandre atteindra -47 % si elle atteint -40 %. Cela

me semble assez logique, mais c'est tout à fait différent en termes de positionnement de l'ambition. J'espère en tout cas que vous ne vous alignerez pas sur ce manque crucial d'ambition de la part de la Flandre.

J'ai noté que vous vouliez prendre en compte les efforts de chacune des Régions, mais j'ai envie de dire « uniquement les efforts ». Je rappelle que les financements de l'ETS, qu'il soit 1 ou 2, doivent servir à financer la transition énergétique et non pas à combler des déficits budgétaires de l'une ou l'autre des Régions. Je vous engage donc à aller dans ce sens et à poursuivre vos efforts. Néanmoins, je vous souhaite un bon courage : la dernière fois que le MR a négocié un accord de *burden sharing*, cela a mis 11 ans. J'espère que cela ira un peu plus vite cette fois-ci.

Question d'actualité de M. Dewez à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'épandage de boues d'épuration sur les champs »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dewez à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'épandage de boues d'épuration sur les champs ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, un audit de la SPGE a démontré la présence de PFAS avec des seuils supérieurs au niveau de deux stations d'épuration, Herve et Louvain-la-Neuve. Les PFAS sont présents dans les boues issues de ces stations d'épuration.

Il faut savoir que ces boues sont largement utilisées par le secteur agricole comme fertilisant. Ils l'étendent sur les cultures. D'autres boues plus polluées sont généralement brûlées.

C'est un processus que l'on peut appeler « gagnant-gagnant » – « *win-win* », dirons-nous en anglais. Les agriculteurs l'utilisent à bas coût, c'est assez intéressant pour eux, et les stations d'épuration évacuent des déchets.

Madame la Ministre, étant donné la présence de ces PFAS dans ces boues d'épuration, les agriculteurs vont-ils pouvoir continuer à utiliser ces boues comme fertilisant et les épandre sur leurs cultures ? Existe-t-il des alternatives aussi avantageuses et peu onéreuses pour fertiliser leurs cultures ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, il s'agit avant tout d'une question de protection de l'environnement qui relève des compétences de mon collègue, le ministre Yves Coppieters. Cependant, après interrogation de mon administration, voici ce que je peux vous dire. Pour l'épandage en Wallonie, un certificat d'utilisation régionale et une autorisation fédérale de commercialisation sont nécessaires.

Ensuite, les boues, pour pouvoir être utilisées, sont analysées par des labos agréés et à ce titre, entre avril et mai 2024, 77 échantillons provenant de 63 stations d'épuration ont été prélevés. Sur 63 stations, une seule dépassait temporairement la norme qui sera proposée au Gouvernement wallon par le ministre de l'Environnement très prochainement, à savoir 40 microgrammes par kilo de matière sèche pour la somme des six PFAS les plus toxiques.

Les prélèvements dans les champs où les boues ont été épandues n'ont pas montré de dépassement de cette norme.

Par prévention, un monitoring PFAS des eaux usées et des boues va être mis en place, encore une fois, par mon collègue le ministre Yves Coppieters. À titre personnel, en tant que bio-ingénieur en sciences agronomiques, je ne suis pas opposée à la diminution de l'utilisation de ces effluents. Il faut savoir que ce n'est pas largement utilisé puisque ces intrants représentent aujourd'hui 4 % des effluents utilisés. Cela ne représente finalement aujourd'hui qu'une mineure partie.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éclaircissements par rapport à ce dossier et pour votre partage de l'expertise en la matière.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N^{os} 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N^{os} 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel sous le nº 20 (SE 2024) Nº 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Chers collègues, bien que jeune parlementaire dans cette assemblée, j'ai pu, comme bon nombre d'entre vous, me pencher sur le budget de notre fonctionnement avec un regard neuf, mais aussi avec un historique connu notamment par les relations que la presse a pu en faire.

Comme je l'ai fait en commission, je tiens tout d'abord à remercier votre prédécesseur, Monsieur le Président, André Frédéric et le Bureau précédent. Ceux-ci – je pense que c'est reconnu par tous – ont entrepris un travail important pour remettre à flot et maîtriser les finances de notre assemblée. Je remercie également la greffière faisant fonction sans qui les impulsions de réforme n'auraient pu exister et le personnel du greffe qui s'est associé à ces réformes.

En commission, nous avons pu appréhender le travail entrepris également par le nouveau service des finances, dont le rôle essentiel dans une maison comme la nôtre a toute sa raison d'être. Malgré ce que nous avons appris par la presse récemment, ce service, dans sa forme actuelle, doit rester pérenne, c'est en tout cas notre souhait. Je ne doute pas que le Bureau aura à cœur de poursuivre cette réforme engagée en 2023. Mon groupe soutiendra votre démarche à cet égard, Monsieur le Président.

Mais revenons à ce premier ajustement. En effet, jamais auparavant le Bureau n'a déposé un ajustement à son budget de fonctionnement. Il convient donc de souligner que l'exercice dont nous débattons n'est pas le fruit du hasard, mais d'un travail de longue haleine entrepris, comme je l'ai dit, depuis 2023.

Une gestion rigoureuse des différents postes budgétaires et un contrôle fin de ceux-ci ont permis de constater que des économies pouvaient être réalisées et sans remettre en cause notre fonctionnement. Ce sont ainsi 1 312 621 euros qui sont économisés sur un budget initial de plus de 81 millions d'euros. Mon groupe marque donc sa satisfaction et votera favorablement cet ajustement.

Nous resterons également attentifs au prochain exercice budgétaire pour notre assemblée. Nous avons en effet un rendez-vous important en Commission de la comptabilité : il concerne le contrôle des comptes 2023 avec l'appui et l'éclairage de la Cour des comptes ; encore une fois, une première. Je ne doute pas qu'il sera un facteur d'avancée significative dans la poursuite des méthodes de gestion à mettre en place au sein des services.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame la Députée, et je voudrais vous féliciter, puisqu'il s'agit aussi de votre première intervention à la tribune de ce Parlement.

(Applaudissements)

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je m'associe aux remerciements qui ont été témoignés par notre collègue à l'égard des services, à l'égard de l'ancienne équipe, l'ancien président et l'ancien Bureau, qui a évidemment fait un travail difficile, mais nécessaire, au regard de la situation dans laquelle était plongé notre Parlement.

Espérons que c'est un électrochoc qui aura pu faire naître de nouvelles pratiques, mais surtout faire naître un nouveau fonctionnement qui se base sur un principe qui est celui de la transparence, transparence qui est stigmatisée dans nos travaux par ce qui existe aujourd'hui : une Commission de la comptabilité, un premier rapport de la Cour des comptes, comme cela a été dit, des commissions effectives qui permettent d'analyser le budget – c'est le rapport que vous avez aujourd'hui à connaître –, et la transparence et la réactivité des services que nous remercions.

Le budget, pour en dire un mot tout de même, parce qu'au-delà du passé, au-delà de la méthode, c'est tout de même important de savoir que l'ajustement budgétaire des deniers du Parlement est sur une voie positive. J'entends par là que l'on constate des dépenses qui sont en baisse à hauteur de 1,313 million d'euros par rapport à ce qui était planifié. Cette économie ne se fait pas par miracle, vous l'imaginez bien. Elle s'explique notamment par une baisse des dépenses relatives au personnel, du fait de départ de certains agents statutaires, de recrutements prévus qui n'ont pas été réalisés au mois de juin et du report de l'indexation des salaires en 2025, ainsi que la non-réalisation de missions qui étaient évidemment prévues.

Dès lors, il est à noter que depuis 2022, tous les efforts que nous mettons en œuvre permettent d'aboutir à un ajustement budgétaire qui s'avère le plus positif possible. Nous sommes donc sur la bonne voie ; nous espérons simplement que nous pourrons continuer l'effort tout au long de cette mandature. Nous comptons évidemment sur chacun pour y arriver.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – D'abord, je souhaite remercier l'ensemble des services sans qui la

gestion de ce Parlement serait impossible. Remercier les services qui ont facilité la lecture du budget pour l'ensemble des députés, pour pouvoir voir la trajectoire dans laquelle nous sommes par rapport aux dépenses budgétaires. Sans ces services, tout cela ne fonctionnerait pas.

Deuxième élément : il y a aussi dans les dépenses du Parlement, et vous le savez bien, les rémunérations notamment des députés. Là, c'est quand même assez particulier parce que l'on est face à un Gouvernement qui dit que tout le monde va devoir se serrer la ceinture, que l'on va devoir économiser, que les communes vont devoir faire attention, que les citoyens vont devoir faire attention, payer parfois même plus de taxes, avoir plus de frais sur leurs épaules, devoir faire des sacrifices… sauf vous. Sauf les parlementaires, qui vont continuer à être payés 7 000 euros par mois. Sauf – ce n'est pas directement dans les dépenses du Parlement – les ministres, qui vont être payés 11 000 euros par mois. Même au niveau des rémunérations complémentaires, il n'y aura pas de diminutions. Ces rémunérations complémentaires amènent parfois un sursalaire de 1 000 euros par mois, amènent notre Président du Parlement à être, par exemple, rémunéré à 15 000 euros par mois. Tout cela ne va pas changer. À titre d'information, 15 000 euros par mois, c'est aussi la rémunération du Premier ministre des Français. C'est quand même assez impressionnant.

Finalement, tout le monde va devoir faire des sacrifices, sauf ceux qui sont à même d'être députés, et qui sont à même d'être déjà privilégiés. Cela nous pose déjà vraiment question. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas ce budget. J'indiquerai aussi que, en l'occurrence, on n'était pas les seuls à parler notamment des rémunérations complémentaires. Dans le programme des Engagés, par exemple, il était indiqué qu'il fallait réformer le statut des parlementaires. Il était notamment indiqué qu'il fallait revoir cette rémunération complémentaire. Là aussi, comme dans d'autres domaines apparemment, Les Engagés mangent leur parole et appliquent le programme du MR. Là aussi, j'espère qu'il y aura un sursaut, qu'à un moment donné, on va pouvoir être fidèle à sa parole et là aussi, modifier le statut des parlementaires et modifier les rémunérations des parlementaires.

Je souhaite aborder un dernier élément, dont le collègue précédent a parlé. À travers les dépenses du Parlement, on voit aussi ce qu'il se passe au niveau du personnel. Je l'ai dit, sans ce personnel, ce Parlement ne pourrait pas fonctionner. On sait ce qu'il s'est passé pendant des années : le personnel a été traité d'une manière indigne pendant des années. Un des éléments qui ont mené à ce type de traitement, c'est l'absence, ici, d'une organisation syndicale qui représente le personnel. Il y a bien un conseil du personnel, mais disons-le très clairement : il s'agit – et ce n'est pas un reproche à ceux qui le constituent – d'un syndicat maison. Il ne s'agit pas de représentants syndicaux qui peuvent se dégager des pressions au sein de ce Parlement pour défendre les travailleurs et les travailleuses sans qui ce Parlement ne fonctionnerait pas.

Nous défendons le fait qu'il faut pouvoir représenter syndicalement les travailleurs et les travailleuses de ce Parlement. Au début, on nous a dit que ce n'était pas possible. On a examiné nous-mêmes le dossier et on a vu, par exemple, qu'au Parlement européen, il y avait un syndicat pour le personnel. Donc, cela doit être possible ici. Dernièrement, on l'a évoqué, et on nous a dit : « Attention, il faut attendre la constitution des autres assemblées pour discuter du fait de pouvoir avoir un syndicat pour les travailleurs et les travailleuses, ici dans ce Parlement ».

Je pense franchement que le Parlement wallon aurait pu faire œuvre pionnière, aurait pu mettre en place ce type de représentation syndicale pour préserver les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses. C'est une chose qui aurait pu être faite. D'autre part, à l'entame de cette séance, le Président du Parlement nous a annoncé la constitution des autres assemblées. Donc maintenant, il est possible de réunir les présidents d'assemblée pour discuter du fait qu'il faut un syndicat pour préserver les intérêts des travailleurs et des travailleuses dans ce Parlement. C'est vraiment essentiel, et ce n'est que justice par rapport à toutes les personnes sans qui cette démocratie parlementaire ne pourrait simplement pas fonctionner.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Chers collègues, je souhaite d'abord m'associer, comme mes collègues précédents, aux remerciements, que ce soit vis-à-vis des services de la greffière ou de l'ensemble du personnel du greffe pour le travail accompli. Un travail fastidieux et même laborieux à certains moments, mais ô combien nécessaire.

Je souligne que c'est la première fois que l'on réalise un ajustement pour le budget du Parlement wallon avec, qui plus est – bonne surprise –, une diminution des dépenses. Comme cela a été souligné sur les bancs du MR, c'est un travail de longue haleine.

Bien sûr, l'actualité politique nous impose de déplorer l'annonce du départ du directeur financier. C'était un plus indéniable. Cette nouvelle fonction, selon nous, doit être pérennisée. Des finances et des comptes clairs, transparents et sous contrôle sont essentiels pour l'ensemble des institutions wallonnes, et le Parlement ne peut pas y faire exception.

Je souligne également que cet ajustement budgétaire pour l'année 2024 a été initié par l'ancien Bureau, l'ancien président, mais je salue qu'il y ait une forme de continuité et de sérénité dans les travaux qui sont menés.

Des avancées sont à noter par rapport aux nouvelles règles comptables, aux logiciels comptables et de gestion, qui regroupent les fonctions d'achats, de gestion budgétaire, de comptabilité, de trésorerie et de facturation. Je salue aussi que les responsables de département, les membres du comité de direction, puissent désormais avoir une vision claire sur les dépenses et les budgets engagés dans leur propre département. Dans cette culture de la responsabilisation, l'arrivée de ces nouvelles procédures est un élément important à souligner pour permettre un meilleur contrôle.

Cela avait été une demande du groupe des Engagés quand ils étaient dans la minorité, c'est désormais la Cour des comptes qui assurera, quant à elle, un contrôle externe ; augmentant ainsi encore cette transparence des finances et permettant au Bureau de prendre des mesures complémentaires.

Nous nous réjouissons des économies qui sont réalisées et qui sont traquées pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de privilèges ou l'impression que l'on vit sur un grand train.

J'ai bien entendu le PTB par rapport à ses leçons de morale. Je m'en étonne un peu de la part d'un groupe politique qui dépense la majorité de ses dotations financières électorales pour financer des plateformes de réseaux sociaux aux mains d'une oligarchie peu en phase avec les préceptes qu'il préconise. C'est particulier de se faire tacler sur certaines choses.

Et oui, c'est vrai – sans doute que M. Hazée le soulignera après –, tout notre programme politique ne se retrouve pas dans la DPR. C'est vrai. Et oui, c'est vrai, nous ne sommes pas les mêmes que le MR. C'est vrai. Je vous rappelle toutefois que nous sommes ici à l'ajustement budgétaire 2024. Il y aura encore des budgets 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, et il y aura encore des discussions, des négociations avec notre partenaire pour essayer de trouver des consensus dans la vie parlementaire que nous avons au sein de la majorité.

Je n'ai pas souvenance, lors de la majorité précédente, que tout le programme de chacune des formations politiques se retrouvait dans la DPR. C'est ce qui fait aussi l'essor et l'essence de notre démocratie. Nous travaillons pour faire en sorte de pouvoir présenter le meilleur programme et le meilleur projet pour les Wallonnes et les Wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous avons donc devant nous un ajustement. Les uns et les autres l'ont indiqué, c'est une première, étonnamment. Ce n'est toutefois pas le fruit du hasard. Nous connaissons les étapes qui ont jalonné cette matière.

C'est une première bienvenue, parce qu'un ajustement clair en commission et puis en séance plénière sera toujours bien mieux qu'un contrôle mené en interne. C'est une première bienvenue, a fortiori quand les dépenses sont en baisse, avec en plus certaines dépenses qui restent présentes dans l'ajustement et qui apparaissent relativement théoriques, et qui peuvent nous permettre de présumer une situation plus positive lorsque les comptes devront être dressés.

Nous avons pu, en commission, examiner et questionner les états trimestriels en même temps que l'examen de cet ajustement, faisant ainsi œuvre de la nouvelle procédure bienvenue également. On a pu ainsi discuter de factures contestées d'Ernst & Young, de précisions sur le recrutement intérimaire ou encore l'évolution de la trésorerie.

C'est donc l'occasion ici de remercier les services et le travail des équipes du greffe qui œuvrent à la maîtrise des dépenses, qui œuvrent à l'assainissement de la situation, sous l'impulsion de l'ancien Bureau avec à sa tête André Frédéric, que je salue. J'imagine que l'actuel Bureau aura à cœur de prolonger et de poursuivre en cette voie.

C'est l'occasion également d'évoquer des chantiers en cours. M. Bastin en a parlé : l'établissement des règles budgétaires et comptables, le logiciel comptable et l'inventaire de patrimoine. Ce sont des choses qui vont donc encore progresser dans les prochaines semaines.

Et puis, le contrôle par la Cour des comptes des comptes 2023, comme nous l'avons voulu. Ce sont des signaux qui jalonnent positivement la sortie de crise.

C'est l'occasion également d'évoquer l'actualité des services du Parlement. C'est un peu l'éléphant dans la pièce, puisque la presse a indiqué que le directeur financier, récemment recruté, avait remis sa démission. Il ne s'agit pas ici de commenter ou de questionner une décision personnelle qui, par principe, mérite le respect. Mais, il est question d'un contexte de toxicité, de blocage malgré les efforts accomplis. La question est donc de voir quelle analyse le Bureau fait de cette situation et de ces éléments contextuels ou systémiques, et quel suivi il a prévu, au-delà du recrutement à relancer d'un directeur financier ou d'une directrice financière.

C'est l'occasion enfin d'évoquer plusieurs rendez-vous imminents autour des économies à poursuivre. Comme évoqué en commission, c'est – pour ce qui nous concerne en tout cas – la marge de manœuvre qui existe au niveau des indemnités pour frais et que nous proposons de supprimer. C'est le travail également sur les indemnités pour fonctions spéciales, a fortiori vu la taille du Bureau qui est trop grande.

C'est également la contribution au Fonds de pension qui peut certainement être examinée dans son volume et si pas, dans la répartition entre l'effort du Parlement et

l'effort sollicité des parlementaires, futurs bénéficiaires du régime de pension.

Nous imaginons que le Bureau travaille sur ces enjeux puisque le conclave budgétaire, nonobstant l'effort du Gouvernement pour reporter toute décision après les élections locales est forcément dans les esprits, et qu'il appelle donc à un moment donné un certain nombre d'impulsions. Nous y reviendrons, puisque sur l'ensemble de ces discussions, le passé et les scandales nous obligent à une poursuite de l'assainissement.

M. Bastin me prêtait des intentions. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur la mise en œuvre de son propre programme aujourd'hui, mais puisqu'il m'invite à le faire. La question que je me pose, Monsieur Bastin, n'est pas tellement de savoir si c'est une mesure qui était dans votre programme et qui ne se trouve pas dans l'accord du Gouvernement, c'est plutôt de savoir quelles sont les mesures de votre programme qui n'étaient pas dans le programme du MR et qui se retrouvent dans l'accord de Gouvernement. Vous avez ainsi une réponse à la question que vous me posez.

M. le Président. – Je ne sais s'il y a d'autres demandes d'intervention sur le sujet. Si ce n'est pas le cas, je me propose de clôturer les débats à cet égard, mais je voudrais, si vous le voulez bien, faire miennes, d'une part, les différentes remarques, singulièrement les remerciements adressés, d'une part au Bureau précédent, à son président et à chacun des membres du Bureau précédent, aux membres du Bureau actuel, au greffe, aux différents membres des services concernés par la gestion de nos finances et des différents aspects du fonctionnement du Parlement.

Je voudrais également vous indiquer que le Bureau actuel a fait pleinement siens les objectifs que nombre d'entre vous ont rappelés. Ces objectifs de transparence, de gestion économe des deniers publics, d'optimalisation de la gestion et de strict respect des procédures, qu'elles soient de marchés publics, de réglementations diverses ou de règlements internes.

Je voudrais également indiquer que le Bureau de votre Parlement a été immédiatement convoqué après la séance plénière de ce jour, avec notamment à son ordre du jour les décisions à prendre suite à la démission de notre directeur financier. Je me permets d'adresser également mes remerciements à ce dernier, comme à l'ensemble des services pour le travail effectué dans le cadre de cette remise en ordre complète des fonctionnements, finances et procédures de notre institution. Je ne serai pas plus long.

J'invite M. Dodrimont et Mme Hanus à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

VOTES

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur la fin programmée des nominations au sein de la fonction publique wallonne par Mmes Tillieux et Özen (Doc. 37 (2024-2025) N° 1) et par Mme Thoron, MM. Massaki Mbaki, Cloquet et Palermo (Doc. 38 (2024-2025) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Tillieux à Mme la Ministre Galant sur la fin programmée des nominations au sein de la fonction publique wallonne.

La première motion motivée de Mmes Tillieux et Özen a été imprimée et distribuée sous le document n° 37 (2024-2025) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Thoron, MM. Massaki Mbaki, Cloquet et Palermo a été imprimée et distribuée sous le document n° 38 (2024-2025) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Thoron, MM. Massaki Mbaki, Cloquet et Palermo.

La parole est à Mme Tillieux, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Éliane Tillieux (PS). – La motion s'adresse au Gouvernement, mais je ne doute pas qu'ils nous écoutent ou, à tout le moins, un de leurs collaborateurs est attentif aux propos tenus au sein de ce Parlement.

C'est donc un choix de rupture qui a été prôné par ce Gouvernement, une rupture avec le statut des agents du service public. C'est un geste unilatéral qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2025. S'agit-il vraiment d'une mesure qui va relancer notre Région wallonne ? Nous ne partageons pas cette vision d'une relance à travers la suppression d'un statut.

La décision, pour nous, constitue une vraie offensive à l'encontre des travailleurs et travailleuses qui ont choisi de servir la fonction publique. Nous demandons donc, dans la motion, de maintenir le statut des fonctionnaires wallons et de mettre en œuvre un dialogue approfondi avec les organisations représentatives des travailleurs, c'est-à-dire les syndicats.

Comme le rappelait la CGSP : « L'État n'est pas un employeur comme un autre. Ses missions reposent sur l'intérêt général de la population. Il dispose pour cela de la force des lois et de l'autorité pour les faire respecter. Le fonctionnaire, en prêtant serment, est investi d'une partie de cette autorité et le statut vient en définir juridiquement les limites, les fonctions et les conditions d'accès. »

Le statut des agents de la fonction publique est une émanation de la Constitution. Il consacre plusieurs de nos libertés fondamentales qui ont une portée universelle et émancipatrice. Le statut doit rester la norme, car il demeure le socle sur lequel s'inscrivent nos droits fondamentaux conquis de haute lutte sur l'arbitraire et dont l'État garantit l'accès à tous via de nombreux services publics.

Aujourd'hui, nous ne devons pas oublier le rôle qu'ont joué les services publics : ils ont été en première ligne lors de la crise du covid-19 et le chemin emprunté aujourd'hui risque d'engendrer des dégâts sociaux et fragiliser certains services publics. Si la coalition de droite – MR et Engagés – voit le service public et les fonctionnaires sous le prisme d'un coût, notre vision est celle du service apporté aux citoyens, aux entreprises, aux associations et à la mise en œuvre de politiques. Sans les services publics, un ou une ministre serait bien démuni pour concrétiser ses projets.

La politique du Gouvernement se résume à considérer les agents des services publics comme des variables d'ajustement et cela ne rejoint pas notre manière de voir les choses. Je souhaiterais aussi rappeler ici toute l'incohérence d'un parti en la matière ainsi que les propos de la prédécesseuse de M. le Ministre de l'Économie et de l'Emploi actuel – l'actuelle cheffe de groupe, à l'époque ministre de ce Gouvernement –, qui, en réponse à une question parlementaire, mentionnait : « Je ne pense pas que l'abandon du statut puisse contribuer de manière significative à une augmentation des performances de l'administration wallonne. L'accent doit être plutôt mis sur la qualité des sélections, la formation, la digitalisation et l'attractivité ».

Ce dont nous sommes certains avec cette mesure, Monsieur le Président, c'est que l'avenir s'obscurcit pour les fonctionnaires wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Palermo, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Vincent Palermo (MR). – Je vais essayer d'être bref pour cette première intervention.

Cela peut faire peur lorsque l'on voit, on lit et l'on entend que la DPR veut tuer le service public par le simple fait de vouloir modifier et réformer la fonction publique. De plus, on dit cela en 2024. Rassurez-vous, prendre des décisions dans l'intérêt général en répondant aux besoins actuels et futurs avec méthode nous semble pertinent et judicieux.

Rappelons, Madame la Ministre, que cette réforme se réalisera avec et pour les fonctionnaires. J'insiste. Et pour cause, nous sommes attachés à un service public dynamique et efficace ; les CDI fonctionnent dans le privé et existent aussi dans le service public. Néanmoins, cette réforme est surtout pour une égalité de traitement et des avantages.

Je ne doute pas que cette égalité permettra notamment de rendre la fonction publique encore plus attractive, surtout pour les plus jeunes. Je ne sais pas si vous avez pu être rassuré, mais j'aimerais affirmer que notre volonté sera toujours de tendre vers un processus d'efficience et d'amélioration.

M. le Président. – Je vous propose de congratuler M. Palermo, dont c'est la première intervention en séance plénière de notre Parlement, comme il l'a relevé.

(Applaudissements)

La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Aujourd'hui, on annonce vouloir mettre fin au régime statutaire pour adopter un autre type de contrat à durée indéterminée. En fait, en supprimant ce statut, il est clair que les agents risquent d'être soumis, comme cela a été expliqué en commission, à des pressions politiques ou autres, entraînant indubitablement des emplois moins sécurisés et davantage de rotation dans le personnel notamment avec, à terme, un impact sur la qualité des services rendus à la population.

En commission, on a beaucoup entendu parler d'efficacité, de réactivité, de dynamisme. J'ai entendu tout à l'heure le mot dynamisme, mais il faudra quand même m'expliquer comment on peut être plus performant, plus efficace et plus dynamique avec un contrat qui est moins solide.

J'ai eu une expérience dans le monde du travail, j'ai effectué de nombreuses professions et effectivement, quand on a un contrat qui est moins solide, en fait, on n'est pas plus performant, on n'est pas plus efficace, on n'est pas plus dynamique. On est juste suspendu à une pression qui est au-dessus de notre tête.

Il faut que nos services soient plus performants et plus efficaces. Évidemment, nous voulons tous que demain nos services soient plus efficaces, mais ce n'est certainement pas en affaiblissant le statut des agents de la fonction publique que l'on va atteindre ces objectifs, bien au contraire.

Cela a été rappelé, on a eu pendant cette crise besoin de nos services publics et l'on aura encore besoin dans l'avenir pour justement faire face aux défis de demain.

Aujourd'hui, avec cette réforme, c'est tout l'inverse que vous proposez.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il y a parfois beaucoup de caricature dans le débat sur le statut, mais je veux rappeler ici le principe l'objectif du statut Camu, dont on fête d'ailleurs aujourd'hui – un clin d'œil de l'histoire – l'anniversaire, puisque c'est la loi du 2 octobre 1937 qui a organisé notre fonction publique sur cette base. Nous étions alors dans les années 1930 et face à la montée de l'extrême droite, la loi portait alors la volonté de protéger les agents publics face au risque d'arbitraire du pouvoir, qu'il soit politique ou administratif sous l'égide du Gouvernement van Zeeland.

Derrière cela, ce sont les enjeux d'impartialité et d'indépendance dans l'exécution de la loi. Le Gouvernement entend ouvrir des réformes pour la fonction publique régionale et il y a effectivement beaucoup de chantiers possibles. Cependant, en l'espèce, il propose de supprimer ces balises et ces garanties sans amener aucune protection ou voie alternative pour protéger les agents face au fait du prince. Nous l'appelons donc à revoir son travail et à revenir à l'essence même des principes qui, dans leur exigence, ont toujours toute leur actualité.

M. le Président. – Nous allons voter.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Pascal Baurain (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Tanguy Dardenne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Richard Fournaux (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Nicolas Martin (PS), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Mourad Sahli (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur la fièvre catarrhale par MM. Fontaine et Spies (Doc. 40 (2024-2025) N° 1) et par MM. Wahl et Jacob (Doc. 41 (2024-2025) N°1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Fontaine à Mme la Ministre Dalcq sur la fièvre catarrhale.

La première motion motivée de MM. Fontaine et Spies a été imprimée et distribuée sous le document n° 40 (2024-2025) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Wahl et Jacob a été imprimée et distribuée sous le document n° 41 (2024-2025) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Wahl et Jacob.

La parole est à M. Fontaine, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Eddy Fontaine (PS). – Lorsque je vous ai interpellée, Madame la Ministre, le 16 septembre dernier, j'avais pris le soin d'indiquer – je le refais aujourd'hui – que vous n'étiez en rien responsable de

l'ampleur de la crise qui touche nos éleveurs ovins et bovins.

Ceci étant dit, en rédigeant cette motion, j'ai essayé d'être le plus objectif possible en donnant des indications quant aux voies que nous aurions suivies si nous avions été à la manœuvre, à savoir les indemnisations ciblées et la contribution du Fédéral.

Cette motion n'est pas polémique, elle dresse un état des lieux et tend à donner des réponses et surtout un soutien au monde agricole.

Par le dépôt d'une motion pure et simple, la majorité a fait le choix – et c'est son choix personnel – de clore les débats. Certes, pour aujourd'hui, ils sont clos, c'est terminé. Mais qu'à cela ne tienne. Monsieur le Président, je vais déposer entre vos mains une proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie globale de réparation des pertes engendrées par la fièvre catarrhale.

Il y a un an que le virus a été détecté chez nous. Je vous le disais, Madame la Ministre, les responsables de la gestion sanitaire des animaux avaient tout le loisir d'agir. Comme le disait l'organisateur de la manifestation du 25 septembre, « Les autorités fédérales sont en partie responsables de la situation parce qu'elles n'ont rien anticipé. Jusque fin juillet, c'était silence radio. Aucune disposition n'a été transmise à temps aux éleveurs pour prévenir cette épidémie ». Ce n'est ni aux éleveurs ni à la Wallonie, Madame la Ministre, de payer pour les manquements du ministre fédéral de l'Agriculture.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je suis un peu surpris du dépôt de cette motion. En effet, il m'a semblé en commission que la ministre avait tellement bien répondu à tous les arguments que vous aviez formulés qu'il était évident qu'une motion devenait totalement inutile et que c'était peut-être abuser des possibilités du règlement. Je vois que vous nous reprochez d'avoir déposé une motion pure et simple, ce que vous n'avez certainement jamais fait dans votre vie ; il n'en reste pas moins qu'ici cela se justifiait pleinement.

D'autant plus – rappelez vous, Monsieur Fontaine – que vos propos, toujours dits sur un ton – cela vous caractérise, et c'est un compliment –, que votre interpellation s'adressait au Gouvernement fédéral. Et encore, dans votre motion – qui ne suit peut-être pas tout à fait votre interpellation –, vous dites qu'il faut saisir le Comité de concertation d'un certain nombre de points qui, à nouveau, dépendent du Fédéral.

Vous avez même ajouté, lorsque je vous ai donné mon argumentation à ce propos et mon étonnement : « Comme le Gouvernement fédéral n'est pas encore formé, je ne savais pas quoi faire d'autre, donc j'ai interpellé ici au Parlement wallon ». C'est ce que vous m'avez dit. Regardez les travaux de la commission, c'est ce que vous avez dit. Je vous ai même dit que vous aviez un président de parti qui, au Fédéral, avait dit qu'il allait beaucoup s'occuper de l'opposition et qu'il le ferait certainement très bien.

(Réaction d'un intervenant)

Laissez-moi terminer.

Je constate que la ministre, en peu de temps, sur une crise qui est compliquée, difficile, a démontré qu'elle travaillait avec tous les acteurs concernés. Vous l'admettez, vous l'avez admis, et je tiens à vous en remercier. Elle a évidemment eu les contacts sur le plan fédéral, ce qui est peut-être parfois plus efficace que de faire un grand *pow-wow*. Elle a rencontré les organisations agricoles, elle a créé un comité stratégique. À plusieurs reprises déjà au sein de ce Parlement, elle a été amenée à répondre à des questions, et elle va encore l'être puisque c'est une crise extrêmement grave et importante qui touche le monde agricole. En d'autres mots, je pense que rarement une motion pure et simple n'a été autant justifiée qu'aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – La fièvre catarrhale est un drame sanitaire, mais c'est aussi et surtout un drame humain qui se déroule sous nos yeux. Des agriculteurs et des éleveurs, dont toute la vie tourne autour de leur exploitation, dont la situation est déjà précaire, sont en train de tout perdre. Pour certains, c'est toute une vie qui s'écroule à cause de la fièvre catarrhale.

Ces agriculteurs ont besoin d'aide du Fédéral, mais aussi de la Région pour pouvoir rester debout. Au-delà de cette aide, comme le demandent certains éleveurs, il est important, pour nous, parlementaires, de reprendre le fil des événements pour comprendre où le système a échoué, de manière à pouvoir prévenir les prochaines crises de ce type. Je pense notamment à la coordination entre l'État fédéral et les Régions, mais aussi à la meilleure façon d'informer à temps les agriculteurs lors des prochaines épidémies.

Nous soutenons la motion des collègues du Parti socialiste.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, merci pour eux de me donner la parole par rapport à cette thématique.

Madame la Ministre, d'abord, nous sommes ravis de vous voir sur les bancs, même si vous avez encore une mine un peu pâlotte. Mais, merci de nous faire l'honneur de revenir ici, parmi nous.

Depuis plusieurs semaines, la maladie de la langue bleue poursuit sa propagation. Il suffit de voir la carte à jour de la Wallonie et de l'étendue de la propagation. Cela donne parfois l'impression d'une carte d'histoire politique avec des résultats électoraux pour le PS à la fin des années 80, tant c'est rouge.

Mercredi dernier, des agriculteurs sont venus interpeller directement le Gouvernement wallon sur les conséquences de cette maladie sur leurs exploitations, tant au niveau de la perte de cheptel, de perte de rendement qu'au niveau des revenus.

Lors de la commission – Monsieur Fontaine, vous étiez présent –, la ministre a largement fait le point sur ce dossier dans lequel la répartition des compétences entre niveaux de pouvoirs a été évoquée, que ce soit au Fédéral, pour la politique sanitaire. D'ailleurs, vous parliez d'intervention tout à l'heure – M. Wahl l'a évoqué –, d'après les informations que j'ai, il y a bien eu des interpellations et elles ont émané de la part de personnes des Engagés et du MR. Il n'y a pas d'autre trace d'interpellation des autres formations politiques.

Au niveau régional, la politique agricole…

M. le Président. – Monsieur le Député, puis-je vous demander de conclure ?

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Oui, si c'est demandé.

M. le Président. – Alors, je vous en remercie.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vais conclure.

Madame la Ministre, nous aurons l'occasion, demain, en commission – puisque cela a été déplacé – de faire le point sur la situation. Sachez que nous vous soutenons dans votre recherche de solutions rapides et efficaces.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Je vais peut-être rattraper le temps de mon collègue.

J'appuie les propositions de la motion déposée par le partenaire socialiste. Il y a des choses tout à fait intéressantes en matière de propositions, de mesures de prévention, de gestion sanitaire aussi.

On sait que l'on est face à une crise qui nécessitait une prise en compte en amont. Je n'ai toujours pas eu de réponse du Gouvernement. À partir de quand le ministère de l'Agriculture a-t-il eu cette information ?

Il importe, en outre, de poursuivre les travaux de réflexion qui sont en sur les aides aux éleveurs.

Il est aussi question de la prise en charge des frais de vaccination. Il y a vraiment un soutien à apporter. Il y a des attentes très claires dans le secteur agricole sur le plan financier à court terme, sachant aussi que cette vaccination, si elle s'imposait de manière obligatoire, aurait un impact également sur les possibilités de reproduction du bétail.

Le travail doit se poursuivre et j'espère que la ministre aura à cœur de le faire.

M. le Président. – Si je n'ai pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de clôturer ici le débat sur les motions, et non pas les débats sur le sujet, puisque j'ai compris que ce débat se poursuivra demain en commission, à la faveur de questions qui ont été formulées. Le déplacement de la commission fait que ce débat aura lieu à très court terme. Par ailleurs, le dépôt d'une résolution nous fixe une autre échéance de débat, si j'en crois l'annonce que vient de faire M. Fontaine.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Pascal Baurain (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Tanguy Dardenne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Richard Fournaux (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo

(PTB), Nicolas Martin (PS), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Mourad Sahli (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur l'impact de la réforme du dispositif APE sur les communes, par M. Sahli, Mmes De Rodder et Tillieux (Doc. 43 (2024-2025) Nº 1), par M. Mugemangango (Doc. 44 (2024-2025) Nº 1) et par Mme Laffut et M. de Wasseige (Doc 45 (2024-2025) Nº 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. le Ministre Jeholet sur l'impact de la réforme du dispositif APE sur les communes.

La première motion motivée de M. Sahli, Mmes De Rodder et Tillieux a été imprimée et distribuée sous le document nº 43 (2024-2025) Nº 1.

La deuxième motion motivée de M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document nº 44 (2024-2025) Nº 1.

La troisième motion pure et simple de Mme Laffut et M. de Wasseige a été imprimée et distribuée sous le document nº 45 (2024-2025) Nº 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Laffut et M. de Wasseige.

La parole est à M. Sahli, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Président, mes très chers collègues, ce sujet me tient à cœur parce que l'on a travaillé sur ce dossier qui nous a pris énormément de temps. Avant de développer le sujet, permettez-moi de rappeler trois chiffres : 65 000 emplois sont concernés par ces aides à la promotion à l'emploi, 70 % sont occupés par des femmes, dont près de 40 000 sont engagées au sein des pouvoirs locaux. Je parle ici sous le couvert de mes collègues bourgmestres qui se trouvent en face de moi ou à mes côtés.

Lors de nos débats en commission, M. le Ministre – dont je regrette l'absence aujourd'hui – a confirmé que, lors du prochain conclave, il allait faire une proposition de ne pas indexer la subvention APE pour les pouvoirs locaux. Nous parlons ici, mes chers collègues, des emplois de puéricultrices, d'aides-soignantes, d'aides familiales, du personnel qui travaille dans la culture, dans le sport, mais aussi dans les crèches, et cetera.

Dans ses réponses, M. Pierre-Yves Jeholet faisait référence à la réforme avortée de 2019 et à celle qu'il souhaite mettre en place aujourd'hui. Lorsque je l'ai entendu parler il y a 15 jours, il semblait avoir oublié la réforme de 2021 qui avait été soutenue d'abord par les partis de la majorité MR et Ecolo, et ensuite élaborée et saluée par le secteur.

Monsieur le Président, plus de 140 représentants des travailleurs et des employeurs, mais aussi des fédérations sectorielles ont participé à ce processus de concertation. Aujourd'hui, à peine deux ans après sa mise en œuvre, M. le Ministre souhaite à nouveau tout changer, repartir d'une page blanche sans s'appuyer sur la moindre évaluation, alors qu'il prétend – il me l'a rappelé encore hier – vouloir faire de l'évaluation un principe central de sa gouvernance.

Dire que le dispositif n'est ni objectif, ni responsable, ni transparent est faux. Il prévoit en outre une enveloppe budgétaire constante indexée annuellement, assurant ainsi la maîtrise budgétaire pour la Région wallonne.

Chers collègues, le Gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre de l'Emploi, veut faire le choix politique de ne pas indexer les subventions APE pour le secteur public. Or, il s'agit de subventions couvrant des charges salariales.

C'est une position à mon sens purement idéologique, à laquelle nous ne pouvons que nous opposer, car, faute d'une indexation des moyens, les pouvoirs locaux – pas tous, en tout cas – ne pourront pas garantir le maintien des emplois APE, sauf à trouver d'autres sources de financements fiscales, notamment au détriment de leurs concitoyens. Notre inquiétude est plus grande encore quand on connaît les perspectives de l'inflation pour les prochains mois.

Voilà donc le choix que le Gouvernement souhaite faire : obliger les pouvoirs locaux à augmenter la fiscalité locale où se trouve l'essentiel des travailleurs APE. Quel paradoxe pour un Gouvernement qui dit vouloir faire de l'emploi et de la paix fiscale les maîtres mots de son action.

Dans ce débat, nous sommes aussi très étonnés du silence des Engagés.

M. le Président. – Puis-je vous inviter à entamer la fin de votre intervention ?

M. Mourad Sahli (PS). – Je conclus, Monsieur le Président.

Dans ce débat, nous sommes aussi étonnés du silence des Engagés. Régulièrement, Les Engagés ont souligné ici combien l'indexation des subventions, pour coller au plus près de l'inflation, était essentielle pour les secteurs tant public qu'associatif.

Aujourd'hui, manifestement, Les Engagés…

M. le Président. – Merci, Monsieur le Député.

M. Mourad Sahli (PS). – … sont derrière le MR, et je le regrette sincèrement, parce que les députés Engagés…

M. le Président. – Je me permets de vous inviter à conclure. Nous avons grignoté un peu de temps supplémentaire.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du second projet de motion motivée.

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'ai trois minutes, je regarde mon temps de parole attentivement.

On a eu cette discussion en commission, discussion importante puisqu'on parle de beaucoup d'emplois. Les aides APE soutiennent notamment les collectivités publiques, les communes, à concurrence de 20 000 équivalents temps plein. Comme cela a été dit par le collègue précédent, on est en train de parler d'éducateurs, d'éducatrices, d'aides-soignants, de personnel d'entretien, toutes des professions qui sont essentielles au bon fonctionnement d'une commune.

J'ai été très surpris par la réponse qui a été faite par M. Jeholet qui disait : « Ne vous inquiétez pas, Monsieur Mugemangango, les communes ne vont pas mourir de cela. »

(Réaction d'un intervenant)

Je me demande dans quel monde vit M. Jeholet parce que, quand on fait le calcul par exemple pour la Commune de Seraing, celle-ci risque de perdre 1,2 million d'euros si l'on n'indexe pas le subside pour ces emplois publics. Imaginez donc ce que cela veut dire pour des villes comme La Louvière, Charleroi ou Liège. C'est vraiment énorme.

Cela veut dire qu'il n'y a que deux voies possibles pour ces communes : soit elles vont décider de simplement supprimer des emplois qui sont essentiels, soit elles vont décider de créer des taxes pour pouvoir compenser le manque à gagner. C'est paradoxal pour un Gouvernement qui dit dans toutes les langues que l'on veut diminuer les taxes, mais qui ne fait que transmettre le poids fiscal aux communes.

De ce point de vue, il n'y a qu'une seule chose à faire : retirer cette proposition. Il faut la retirer, sinon les communes vont être en difficulté et vont s'orienter vers les citoyens pour aller chercher le manque à gagner avec de nouvelles taxes.

J'en ai terminé pour cette motion, Monsieur le Président, mais j'aimerais revenir sur le temps de parole. Je voudrais vous inviter – je sais que ce job n'est pas facile – à être impartial. Vous êtes intervenu auprès de ma camarade Amandine Pavet après deux secondes de dépassement, auprès de M. Bastin après 47 secondes de dépassement, et après M. Sahli pour une minute 11 de dépassement. Ce n'est pas évident comme boulot, mais je crois qu'il faut être impartial vis-à-vis de tout le monde. Merci.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Député, pour l'invitation que vous formulez à mon attention. Je n'ai pas l'intention d'être un métronome mécanique, avoir un zeste de souplesse, notamment par rapport à quelqu'un dont c'est la première intervention, me paraît de bon aloi.

Cependant, chacun a bien compris en cette assemblée qu'un zeste de souplesse n'était pas une inclinaison à en faire usage de façon durable, comme par exemple des supports lorsqu'on s'exprime au départ de cette tribune dans le cadre des questions urgentes ou d'actualité.

Faites-moi confiance quant au respect des règles, mais ne m'invitez pas à avoir une main de fer dans un gant de fer, ce serait de mauvais aloi, convenez-en.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Certainement pas. J'invitais juste à la souplesse égale pour tous.

M. le Président. – Ne vous inquiétez pas, à la fin de la législature, peut-être même que vous allez vous en réjouir.

Je me permets de céder la parole à Mme Laffut, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Si vous m'autorisez, Monsieur le Chef de groupe du PTB, je voudrais consommer trois secondes de l'intervention de notre collègue pour lui souhaiter un bon anniversaire !

(Applaudissements)

La parole est à Mme Laffut, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci pour vos bons souhaits, Monsieur le Président.

Je souhaite simplement rappeler les propos que j'ai tenus en commission le 17 septembre dernier et réitérer ce fait à propos des points APE. En fait, le système APE a été complètement détourné de son objectif principal.

Pour rappel, au début, il s'agissait de fournir un soutien temporaire dans un contexte de pénurie d'emplois. Aujourd'hui, je pense que personne n'ignore que l'on n'est pas en pénurie d'emplois, mais que nous sommes en pénurie de main-d'œuvre. Alors, on le sait, beaucoup d'emplois sont aujourd'hui sous dispositifs dispositif APE alors qu'il aurait vu le jour même sans dispositif APE. Vous pouvez sourire, Madame Morreale, c'est le cas.

Il convient aujourd'hui d'atténuer ces effets d'aubaine qui amèneraient et qui amènent par exemple des communes à engager des ingénieurs ou des architectes, via un dispositif d'aide à l'emploi. Cela existe aujourd'hui et ce n'est pas l'objectif d'un dispositif d'aide à l'emploi. C'est la raison pour laquelle je soutiens bien évidemment pleinement la réforme qui est esquissée par le ministre, qui repose sur des principes de transparence et d'objectivation. Enfin !

Elle permettra de distribuer des aides de manière bien plus pertinente et plus efficace en fonction des réels besoins et sur base de critères objectifs identifiés. Quid des communes ? Les communes vont être créatives, comme d'habitude. En effet, elles ne mourront pas de cela et il va falloir s'adapter. Néanmoins, la réforme des pensions va être quelque chose qui va peser bien plus lourd sur les finances communales que la non-indexation des points APE.

Je voudrais insister aussi sur le fait qu'il n'est aucunement question de supprimer le dispositif parce que l'on est tous bien conscients qu'il demeure essentiel pour une série de secteurs. Ils sont nombreux. On peut les citer dans le secteur social ou le secteur du handicap. Là, vraiment, le dispositif a encore évidemment toute son efficacité et toute son utilité.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, nous savons tous les services essentiels qui sont rendus possibles par les emplois APE. Nous savons aussi l'état critique des finances de bon nombre de communes. Dès lors, nous ne comprenons absolument pas la volonté du Gouvernement de mettre à mal le dispositif APE et de ne pas indexer les subventions des communes dans ce cadre-là. C'est contraire à tous les engagements pris à l'égard des pouvoirs locaux visant – je cite, par exemple, un des programmes d'un des groupes de la majorité – à « garantir la neutralité financière pour les pouvoirs locaux pour toutes les décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir ».

Nous irons avec cette décision vers une réelle casse sociale dans beaucoup de communes et c'est effectivement un choix extrêmement dommageable. À nouveau, nous invitons le Gouvernement à faire marche arrière par rapport à ses intentions très problématiques.

M. le Président. – Monsieur Sahli, j'aimerais apporter une petite précision par rapport à votre remarque. En effet, vous l'avez observé dans les assemblées précédentes, le Gouvernement est représenté, mais chacun des membres du Gouvernement n'est pas présent au moment du vote de chacune des motions concernant les différents textes qui le ou la concernent dans ses compétences spécifiques.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
28 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Pascal Baurain (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Tanguy Dardenne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Richard Fournaux (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Nicolas Martin (PS), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Mourad Sahli (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S’est abstenu :
M. Germain Mugemangango (PTB).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d’abstention

M. le Président. – J’invite le membre qui s’est abstenu à faire connaître ses motifs d’abstention.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, ce qui est très frappant dans les propos de Mme Laffut et dans la période actuelle, c’est que, dans chaque commune, le MR et Les Engagés sont en train de faire une campagne acharnée pour essayer de convaincre les électeurs qu’ils vont rendre les villes plus sûres, plus agréables, plus faciles à vivre.

(Réactions dans l’assemblée)

Mais, en fait, c’est exactement le contraire que vous faites ici. En mettant en danger des emplois qui sont essentiels, comme les éducateurs, les éducatrices, le personnel d’entretien, les aides-soignants, ce que vous allez faire, c’est concourir à aggraver la situation des communes pour les citoyens. C’est cela que vous faites.

(Réactions dans l’assemblée)

D’un côté, vous dites une chose.

(Réaction d’un intervenant)

Oui, à Charleroi, Monsieur. À Charleroi, tout à fait ! À Charleroi, entre autres. Dites-le alors !

Votre décision va aggraver la situation. C’est cela que vous allez faire. Il faut arrêter de se moquer des citoyens et dire une chose et puis faire le contraire.

Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de Mme Cremasco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur l’arrêt subit des extensions du tram de Liège vers Herstal et Seraing par Mme Cremasco (Doc. 50 (2024- 2025) Nº 1) et par M. de Wasseige et Mme Nikolic (Doc. 51 (2024-2025) Nº 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de Mme Cremasco à M. le Ministre Desquesnes sur l’arrêt subit des extensions du tram de Liège vers Herstal et Seraing.

La première motion motivée de Mme Cremasco a été imprimée et distribuée sous le document nº 50 (2024-2025) Nº 1.

La seconde motion pure et simple de M. de Wasseige et Mme Nikolic a été imprimée et distribuée sous le document nº 51 (2024-2025) Nº 1.

Conformément aux dispositions de l’article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. de Wasseige et Mme Nikolic.

La parole est à Mme Cremasco, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Cette motion, comme vous l’avez rappelé, Monsieur le Président, fait suite à une interpellation, mais aussi à une question orale et à une question d’actualité, et donc toutes les données que j’ai pu récolter auprès de M. Desquesnes.

Que dit cette motion ? Elle dit deux choses assez claires. Elle dit : « Monsieur le Ministre, venez rencontrer les acteurs locaux et prendre la mesure de l’impact de votre décision sur le terrain ».

Deuxième chose, elle dit : « S’il vous plaît, revoyez votre décision à l’aune de données qui sont plus complètes, plus intégrées et plus réalistes ».

Venir rencontrer sur le terrain : rencontrer qui ? La motion est assez précise, il s’agit de rencontrer les bourgmestres et les élus. Une motion a été déposée et votée à Saint-Nicolas, à Oupeye, à Seraing. Mais il y a également un recours qui va être déposé devant le Conseil d’État en suspension et en annulation de la décision par la Ville de Herstal.

Qui rencontrer ? Les bureaux d’études qui sont impliqués depuis 15 ans sur le dossier et singulièrement les auteurs de projets du PUM, ce Plan urbain de

mobilité de toute l'agglomération liégeoise, qui consacre la ligne longue du tracé et qui a été validé en 2019, par un Gouvernement MR-cdH. Il faut venir rencontrer les auteurs parce que c'est toute l'agglomération liégeoise qui est concernée en cascade par l'arrêt de cette ligne longue.

Il faut venir rencontrer les citoyens et singulièrement l'association The Shifters, qui chiffre à 5 000 le nombre de tonnes de CO_2 qui seraient économisées avec la ligne complète et la ligne longue.

Enfin, il s'agit de venir rencontrer les représentants syndicaux qui ont organisé une manifestation pour dénoncer l'impact de la décision de M. le Ministre de la Mobilité et du Gouvernement sur l'emploi local.

J'avais envie de dire à M. Desquesnes, qui n'est pas là : vous êtes le bienvenu à Fléron pour voir une route pour bien constater, sur le terrain, ce qu'est un tram, maintenant qu'il roule, et la transformation de l'espace public que cela génère dans les quartiers. Venez constater ce que cela donne quand cela s'arrête, brusquement, à une frontière administrative entre Liège et Herstal. C'est comme si l'on ne pouvait pas se connecter à ces deux communes-là.

La deuxième demande au Gouvernement, c'est de réexaminer sa décision et ainsi de poursuivre la construction d'un projet de transport en commun performant et propre. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, j'ai travaillé beaucoup sur le domaine dans une autre vie. Je suis urbaniste et spécialiste en développement durable urbain. C'est la colonne vertébrale d'un début de métropole. Il importe de réexaminer la décision à l'aune de données qui sont, je l'ai dit, mieux évaluées, globales et intégrées.

Il y a deux points particuliers. Je n'ai pas de réponse sur le coût de l'arrêt, mais cela devrait se chiffrer en dizaines de millions d'euros. Les indemnités qui sont dues par la Région à la suite de la résiliation des différents contrats, la remise en état du tronçon sur Herstal, vous savez que tout est éventré, on a arraché des arbres. Et les travaux qui sont déjà concédés pour adapter les terminus et pour continuer la ligne. Ce sont vraiment des travaux inutiles, on les oublie.

La deuxième chose, c'est qu'il n'y a pas d'alternative. Je n'ai pas reçu de tracé, donc il n'y a pas de calendrier, donc il n'y a pas de financement. On craint que vous nous proposiez un peu plus de bus englués dans le tissu existant plutôt qu'une réforme et un redéploiement des quartiers en profondeur.

Cette motion, elle vous demande ardemment de revoir la décision à l'aune de données objectivées. Plutôt que d'abandonner, faites-le mieux alors : rouvrez la discussion. Je veux bien entendre le Gouvernement, rouvrez la discussion avec Tram'Ardent, tant en termes de matière, de niveau de service que de coûts. J'aimerais ajouter, Monsieur le Président, et je crois que vous me devez quelques secondes dans votre vie en général.

(Rires)

Je rappelle que j'ai présidé la commission de M. Borsus et j'ai été très flexible, Monsieur le Président.

Je voulais conclure, Monsieur le Président, parce qu'autrement on aura juste payé très cher le fait de ne rien avoir.

M. le Président. – Si je dois intégrer la dimension de nos débats en Commission de l'aménagement du territoire depuis quelques années en plus à la gestion du temps, cela va être dur.

La parole est à M. de Wasseige, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Chers collègues, ce que nous défendons aujourd'hui, c'est une mesure, une décision d'efficacité, mais qui reste dans le cadre d'une mobilité durable. Je pense que l'on s'est rendu compte que l'on avait vendu un rêve, un rêve qui est impayable en termes financiers, en termes de gestion aussi.

Je le rappelle, je vous signale que le budget qui a été présenté et voté et décidé par le Gouvernement n'incluait pas la négociation de l'extension avec Tram'Ardent. Donc on ne savait pas quel était le montant puisque ce n'était pas une extension du marché principal. Donc on pouvait rentrer dans une négociation qui allait augmenter largement les budgets au-delà des 627 millions d'euros prévus.

Il est clair que cela engendre une déception, cela engendre une déception pour des tas de citoyens qui espéraient avoir une ligne qui aille jusqu'au bout sans report modal et que ce report modal va peut-être ennuyer certaines personnes, c'est évident. Cependant, à un moment donné, il faut être rationnel et efficient. J'entendais ce matin le bourgmestre de Liège dans l'inauguration de Liège Expo dire que le tram avait été amputé. On n'ampute pas un tram quand on décide de l'étendre simplement par une autre modalité.

(Réactions dans l'assemblée)

Je rappelle que l'on passe de 5,8 kilomètres d'extension à 15,5 kilomètres, dont neuf se feront en site propre. Quand j'entends dans la presse que l'on dit que ces bus n'avanceront pas, c'est tout à fait faux puisqu'ils seront en site propre, en touchant deux fois et demie plus d'habitants. On passe de 14 000 à 37 000 habitants, notamment ceux de Seraing rive droite.

J'ajoute aussi que le budget, en passant de 627 millions d'euros à 264 millions d'euros, passe de 44 000 euros par habitant à 7 000 euros par habitant,

avec de la flexibilité puisque des lignes qui ne sont pas nécessairement directement sur le site prioritaire pourront le rejoindre au milieu de celui-ci.

Ensuite, en termes de timing, les travaux sont inclus d'une part dans le budget et seront moins lourds et donc plus rapides. Le ministre a confirmé aussi que les quatre lignes de *busways* se feraient vers Fléron, Ans, le Sart Tilman et le CHU. Nous considérons aujourd'hui que c'est un compromis qui n'est pas un compromis de rabais, qui est une décision responsable en termes de mobilité et en terme budgétaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic, auteure du projet de motion pure et simple.

Mme Diana Nikolic (MR). – J'entendais Mme Cremasco évoquer des études, des réflexions de ces 15 dernières années, mais sur ces 15 dernières années, le ministre Ecolo Philippe Henry a été ministre 10 ans, deux fois cinq ans. Qu'est-ce que l'on a eu en termes de mobilité à Liège ? La gestion du chantier du tram qui a été catastrophique. Qu'est-ce que les habitants de Seraing et Herstal ont eu ? Des promesses, mais avec un dossier mal géré et mal ficelé, et le résultat que l'on connaît aujourd'hui qui n'est pas idéal.

Je ne reviendrai pas sur les solutions que M. de Wasseige a évoquées. Le bus, c'est vrai que ce n'était pas la solution idéale. La solution idéale, c'était une ligne qui allait de Seraing à Herstal, mais cela, c'était en 2011. Et là, ce n'était pas le MR qui était aux commandes, c'était notamment le ministre Henry. C'est à ce moment qu'il a été décidé d'abandonner cela. J'ai envie de dire à Ecolo que si vous aimez tellement les rails…

(Réaction de Mme Cremasco)

Je ne vous ai pas interrompue, Madame Cremasco.

Si vous aimez tellement les rails et si vous voulez tellement en voir vers Seraing et vers Herstal, il y en a : ceux de la SNCB. Et là, ces cinq dernières années, Ecolo avait également un ministre.

Il y a un projet de créer un réseau express qui passe en rive gauche de Seraing et qui va vers Liège. Vous n'avez rien fait non plus. Chez Ecolo, vous n'êtes jamais aussi efficaces que dans l'opposition pour dire ce qu'il faut faire. Mais quand vous êtes à la manœuvre, il n'y a plus personne.

(Applaudissements)

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C'est exactement le contraire, et vous le savez très bien.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Il va sans dire que le groupe socialiste soutient la motion déposée par Mme Cremasco.

En guise d'intervention, je me bornerai à lire les propos de M. Geoffrey Grandjean, Président du Département des sciences politiques d'ULiège. J'espère que, lui, le ministre ne le taxera pas de position partisane. Dans *La Libre* de ce samedi, il disait : « Il faut penser Liège en tant que métropole, en interaction avec les communes des alentours, pas comme une île coupée du monde. Cette décision, celle du ministre Desquesnes et du Gouvernement, celle d'abandonner les deux extensions du tram, traduit une absence totale de symbiose entre les territoires wallons ». Il poursuit en disant : « Je pense que, dans 30 ans, quand je donnerai mon cours d'histoire politique, je présenterai ce choix comme celui d'élus frustrés par Liège ».

J'aurais voulu m'adresser au ministre Desquesnes, mais il a décidé de déserter notre Parlement. J'aurais voulu lui dire que les Liégeois et les Liégeoises ont une âme de résistant. Je lui ai dit hier qu'ils ne se laisseront pas faire. Chers collègues, entendez que les Liégeois ne se laisseront pas faire. Ils sont en train de se mobiliser avec force.

M. le Président. – Je me permets de rappeler au Parlement que les ministres ne sont pas présents habituellement concernant les votes des motion. Le Gouvernement doit être représenté, pas plus le Gouvernement précédent que celui avant n'était présent à travers chacun de ses membres lorsque l'on votait des motions. Pourquoi ? Simplement parce que le débat a été mené lors des commissions antérieurement.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – On est avant tout face à une hypocrisie, puisque nous avons un Gouvernement avec des partis qui ont été présents à la signature du partenariat public-privé qui a fait exploser les montants du tram, et le parti, en l'occurrence le MR, qui était présent dans le dernier Gouvernement, qui a validé les extensions.

Et aujourd'hui, ce Gouvernement nous dit qu'il veut faire des économies, qui ne sont pas chiffrées. C'est bizarre de dire que l'on veut faire des économies, mais de ne pas savoir pas les chiffrer. Sur quoi se base-t-on ? On ne sait pas.

Tout ce que l'on sait aujourd'hui à Herstal, c'est que la route est éventrée et que les habitants sont dans les travaux, et on ne sait pas encore pour combien de temps ils vont le rester.

Il faut arrêter cette hypocrisie et ces petits jeux politiques. Les travaux inutiles et le gaspillage d'argent public, cela suffit. Je demande donc à ce Gouvernement de terminer ce qu'il a commencé et d'arrêter avec ces travaux inutiles.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
28 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Pascal Baurain (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Tanguy Dardenne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Richard Fournaux (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Julien Liradelfo (PTB), Nicolas Martin (PS), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Mourad Sahli (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) N^{os} 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
58 membres répondent oui.
8 membres répondent non.
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Tanguy Dardenne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Richard Fournaux (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Nicolas Martin (PS), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Mourad Sahli (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Jori Dupont (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Céline Tellier (Ecolo).

En conséquence, le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 est adopté.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je renvoie à la discussion, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Baurain.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Monsieur le Président, mon intention n'était pas de m'abstenir, mais de voter pour. Je constate que cela n'a pas fonctionné.

M. le Président. – Très bien. Ce sera adapté en conséquence.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 56 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Rapporteur
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
M. Pascal Baurain, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Vincent Blondel, Les Engagés
M. Willy Borsus, Président
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Maxime Daye, Rapporteur
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Valérie Dejardin, PS
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Arnaud Dewez, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, PTB
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Rapporteuse
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation
Mme Anne Laffut, MR
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Diana Nikolic, MR
M. Vincent Palermo, MR
Mme Amandine Pavet, PTB
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
M. Mourad Sahli, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Céline Tellier, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Jean-Paul Wahl, MR
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aide à la promotion de l'emploi
CDI	contrat à durée indéterminée
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
CHU	centre hospitalier universitaire
CO_2	dioxyde de carbone
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS	entreprise(s) titres-services
EVRAS	éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IVG	interruption volontaire de grossesse
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
PAC	Présence et Action culturelles
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
Perex	Centre de trafic de la Région wallonne
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PUM	Plan urbain de mobilité
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur l'exercice des activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 10 novembre 2023 (Doc. 52 (2024-2025) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Dossier du Conseil communal de Libramont-Chevigny visant à introduire une demande motivée d'octroi du titre de ville auprès du Parlement wallon	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
2. Pétition relative au soutien aux APE de Wallonie (assistants et assistantes maternelles)	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
3. Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'accueil en Wallonie des personnes en situation de handicap – Cas particulier des Français hébergés en territoire wallon	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
4. Pétition citoyenne contre le développement anarchique des parcs éoliens en Wallonie. Demande de rejet des deux propositions de décret et de la circulaire qui vont réduire drastiquement la protection des riverains face aux nuisances engendrées par les parcs éoliens et qui vont modifier la loi sur la conservation de la nature	Commission de l'énergie, du climat et du logement